

Commission du Nunavut chargée de
l'examen des répercussions

Rapport de surveillance 2021-2022

Projet de mine d'or Meliadine

Agnico Eagle Mines Limited

No. de dossier de la CNER: 11MN034



décembre
2022

Page couverture: Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions
Rapport de surveillance 2021-2022
Projet de mine d'or Meliadine Agnico Eagle Mines Limited
No. de dossier de la CNER: 11MN034

Titre du rapport: Rapport de surveillance annuel 2021-2022 de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions concernant le projet de mine d'or Meliadine de Mines Agnico Eagle Limitée (no de référence de la CNER: 11MN034)

Projet: Projet de mine d'or Meliadine
Emplacement du projet: Région de Kivalliq, Nunavut
Régime foncier: Terres inuites

Propriétaire du projet : Mines Agnico Eagle Limitée
C.P. 879
Rankin Inlet, NU
X0C 0G0

Responsables de la surveillance: Emily Koide, conseillère technique III (ekoide@nirb.ca)
Kelli Gillard, Gestionnaire, Surveillance de projets
(kgillard@nirb.ca)

Rapport rédigé par: Emily Koide

Période de surveillance: 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022

Date de publication: 21 décembre 2022

Provenance des photos de la page couverture : Gracieuseté d'Agnico Eagle
1) Fosse Tiriganiaq
2) Usine de traitement
3) Étude de la végétation

Table des matières

1.0	INTRODUCTION	- 1 -
	historique du projet et état actuel	- 1 -
	COMPOSANTES DU PROJET	- 2 -
	En évaluation	- 4 -
2.0	ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE	- 5 -
	exigences générales en matière de rapports	- 5 -
	Surveillance de la conformité	- 7 -
2.1.1.	Réponses du promoteur aux recommandations 2020-2021 de la Commission	- 7 -
2.1.2.	Réalisations en matière de conformité	- 12 -
2.1.3.	Surveillance de la conformité par les organismes de réglementation.....	- 12 -
	surveillance des effets	- 14 -
3.0	MISE À JOUR CONCERNANT LE SITE DE LA MINE D’OR	- 31 -
4.0	RÉUNIONS D’INFORMATION PUBLIQUE	- 31 -
5.0	ZONES EXIGEANT D’AUTRES ÉTUDES OU DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE	- 32 -
6.0	CONSTATATIONS	- 35 -
7.0	CONCLUSION	- 38 -

Liste des Tableaux

Tableau 1:	Plans de gestion et de surveillance	- 5 -
Tableau 2:	Recommandations 2020 de la Commission et réponses d’Agnico Eagle	
Tableau 3:	Recommandations 2020 des agentes de surveillance et réponses d’Agnico Eagle	
Tableau 4:	Intervenants et no. de référence du Registre public.....	- 13 -
Tableau 5:	Recommandations de la Kivalliq Inuit Association et réponses d’Agnico Eagle ..	- 15 -
Tableau 6:	Recommandations du gouvernement du Nunavut et réponses d’Agnico Eagle.....	
Tableau 7:	Recomamndations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada et réponses d’Agnico Eagle	- 21 -
Tableau 8	Recommandations d’Environnement et Changement climatique Canada et réponses d’Agnico Eagle	
Tableau 9:	Recommandations de Pêches et Océans Canada et réponses d’Agnico Eagle	- 27 -
Tableau 10:	Recommandations de la Ghotelnene K’odtineh Dene et réponses d’Agnico Eagle.....	

Liste des Annexes

Appendix A: Conformité avec le certificat no.006, modification 02 du Projet de mine d'or Meliadine

1.0 INTRODUCTION

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER) a été établie en vertu des chapitres 10 et 12 de l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada (Accord du Nunavut). Le 26 février 2015, en vertu de l'alinéa 12.5.12 de l'Accord du Nunavut, la CNER a délivré le certificat de projet no 006 (le certificat de projet) pour le projet de mine d'or de Meliadine (le projet), permettant ainsi que le projet soit réalisé conformément aux modalités et conditions du certificat. Conformément à l'article 12.7.2, la CNER est responsable de la surveillance du projet afin de:

- a) *Mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socioéconomiques de la région du Nunavut;*
- b) *Déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c) *Fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées; et*
- d) *Évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées s dans les énoncés des répercussions du projet.*

Le Rapport présente les conclusions de l'application du programme de surveillance de la CNER à ce projet; cette surveillance a été effectuée d'octobre 2021 à septembre 2022.

HISTORIQUE DU PROJET ET ÉTAT ACTUEL

Date	Étape-clé
20 février, 2012	Décision de la CNER concernant la route d'accès praticable en tout temps: sous réserve des modalités et conditions particulières, cette route pourra être construite avant que ne soit terminé l'examen du projet de mine d'or Meliadine.
26 février 2015	Après l'achèvement de l'examen du projet et l'approbation du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien ¹ , la CNER a délivré le certificat no.006 pour le projet de mine d'or Meliadine.
13 avril 2017	La CNER a décidé que l'exploitation de la carrière au port d'Itivia (16QN071) pouvait aller de l'avant sous réserve des modalités et conditions recommandées.

¹ À présent ministre des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord Canada

<u>Date</u>	<u>Étape-clé</u>
26 février 2019	Après avoir examiné le « rejet des effluents salins dans le milieu marin », la CNER émet sa première modification au certificat no.006 de la mine d'or Meliadine et publie l'approbation ministérielle du Rapport de la Commission.
14 mai 2019	Agnico Eagle commence la phase de production commerciale de la Meliadine.
9 juin 2020	La CNER estime que les mesures intérimaires proposées en 2020 pour accroître le camionnage et le rejet des effluents marins dans la baie de Melvin n'exigent aucune modification des modalités et conditions en vigueur; la Commission a néanmoins demandé des données de surveillance supplémentaires pour 2020.
30 juillet 2021	La CNER publie son Rapport de Réexamen avec recommandations pour la proposition de conduites d'eau.
5 octobre 2021	Agnico Eagle a avisé que huit (8) plans d'eau seraient drainés/asséchés. Cinq d'entre eux doivent être asséchés à cause de leur proximité avec l'infrastructure de la mine. Les trois (3) autres le seront pour pouvoir modifier, à des fins sécuritaires et structurelles, la déclivité du mur de la fosse Tiriganiaq no.1.
31 janvier 2022	Les ministres compétents acceptent le Rapport de Réexamen et recommandations de la CNER pour la proposition de conduites d'eau, incluant onze (11) modalités et conditions révisées et trois (3) nouvelles ajoutées au certificat de projet no.006, modifiant de plus trois (3) de ces modalités..
2 mars 2022	La CNER publie la deuxième modification au certificat de projet no.006 de la mine d'or Meliadine, afférant à la proposition de conduites d'eau.
1er avril 2022	La Commission d'aménagement du Nunavut a référé la proposition « d'Expansion de la Meliadine » d'Agnico Eagle à la CNER, aux fins de réexamen. La CNER a alors entamé son processus.

COMPOSANTES DU PROJET

Projet initial

Le projet de mine d'or Meliadine comprend la construction et l'exploitation d'une mine d'or située dans la région de Kivalliq, à environ 25 kilomètres (km) au nord de Rankin Inlet, sur des terres inuites. Le promoteur envisage d'exploiter les cinq (5) gisements miniers distincts selon une approche progressive. La phase 1 est axée sur le gisement Tiriganiaq, qui comprendra deux (2) fosses à ciel ouvert et une (1) mine souterraine. La phase 2 inclut la construction d'une voie de raccordement de 20 km environ pour l'exploitation du gisement Discovery, des routes de transport jusqu'aux gisements des sites Wesmeg, Pump et F-Zone, jumelant ainsi la route d'accès praticable en tout temps (RAPTT).

Le site minier comprend un camp, l'infrastructure minière connexe, la fosse à ciel ouvert et la mine souterraine Tiriganiaq, en exploitation depuis 2019. Une infrastructure supplémentaire du projet se trouve au Port d'Itivia dans le hameau de Rankin Inlet et comprend un débarcadère de barges, une aire de stockage des dépôts et une aire de triage, un parc de stockage de carburant de 37,5 millions de litres (ML) ainsi qu'un réservoir pour le rejet d'eau saline. La zone du Port d'Itivia est reliée au site minier par une route de contournement privée qui permet à la circulation liée à la mine et en provenance d'Itivia de contourner la collectivité avant de rejoindre la RAPTT. Cette route d'accès praticable en tout temps d'environ 24 kilomètres est réservée aux véhicules publics tout-terrain (VTT), mais elle sera ouverte au public pour la phase 2 du projet, qui comprend l'élargissement à deux voies de la RAPTT avec sorties appropriées.

Tous les documents des activités et de la surveillance du projet, publiés avant la deuxième modification du 2 mars 2022 au certificat de projet, sont accessibles à l'adresse www.nirb.ca/project/124106.

Proposition de rejet des effluents salins

En 2019, la CNER a approuvé l'ajout du rejet d'une partie des effluents salins (eau salée souterraine) de la mine souterraine de Tiriganiaq jusqu'à la baie Melvin. Agnico Eagle a commencé ce rejet pendant la saison des eaux libres de 2019. Les effluents salins sont transportés par camions du site de la mine jusqu'à un réservoir de déversement des eaux salines, situé au port d'Itivia. Là, ils sont pompés à raison de 800 mètres cubes par jour (m³ /jour) et transportés par une conduite d'eau jusqu'à un diffuseur spécialement conçu dans la baie Melvin. Le transport et le rejet des effluents salins dans la baie Melvin n'ont lieu que pendant la saison des eaux libres. Pendant le reste de l'année, Agnico Eagle conserve l'eau salée souterraine sur le site.

Tous les documents des activités et de la surveillance du projet, publiés avant la deuxième modification du 2 mars 2022 au certificat de projet, sont accessibles à l'adresse www.nirb.ca/project/124106.

Stratégie de rejet des effluents salins en 2020

En 2020, en raison des volumes plus élevés que prévus d'effluents salins entrant dans la mine souterraine, Agnico Eagle a demandé, comme mesure temporaire, d'augmenter le transport des effluents salins et, pendant la saison des eaux libres, de doubler jusqu'à 1 600 m³ /jour le rejet de ces effluents dans la baie Melvin. Agnico Eagle a fourni des plans de surveillance actualisés visant surveiller et à atténuer toute répercussion négative. La CNER a émis une lettre stipulant qu'elle attendait des mises à jour de la surveillance avant la fin de cette année-là.

Le 20 janvier 2021, la Commission d'aménagement du Nunavut (la CAN), a examiné la proposition d'Agnico Eagle de prolonger d'un an, la « Stratégie 2020 de rejet des effluents salins. » Le 13 avril 2021, Agnico a soumis à la CNER une mise à jour de la détermination de conformité de la CAN, attestant que les activités proposées étaient dispensées de l'examen préalable de la CNER. Conséquemment, le 21 avril 2021, la CNER a demandé à Agnico Eagle de soumettre

directement à son Registre public une requête de confirmation des exigences de surveillance applicables à la poursuite des activités de la stratégie de rejet des effluents salins. Bien que cette demande n'ait pas été envoyée, Agnico Eagle a avisé la CNER qu'elle avait procédé, en 2021, au rejet de 1 600 m³ /jour d'effluents salins et avait suivi les résultats de surveillance y afférant.

Tous les documents des activités et de la surveillance du projet, publiés avant la deuxième modification du 2 mars 2022 au certificat de projet, sont accessibles à l'adresse www.nirb.ca/project/124106.

Proposition de conduites d'eau

Afin de gérer les volumes accrus d'effluents salins, Agnico Eagle a demandé comme mesure à long terme de modifier le certificat de projet afin de remplacer l'acheminement des effluents par camions par des conduites d'eau construites le long de la RAPTT ainsi que d'augmenter le volume des effluents rejetés de 6000 à 12 000 m³ /jour. La compagnie a également inclus, en alternative, un déversement supplémentaire allant jusqu'à 8 000 m³/jour d'eau de surface traitée. Et le 2 mars 2022, la CNER a émis la deuxième modification au certificat no.006 du projet de mine d'or Meliadine.

Tous les documents inhérents à la modification pour les conduites d'eau et toutes les données de surveillance soumises après la finalisation du certificat de projet modifié, sont accessibles à l'adresse www.nirb.ca/project/125515.

EN ÉVALUATION

Expansion du projet Meliadine

Le 1er avril 2023, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (CNER ou la Commission) a reçu un renvoi de la Commission d'aménagement du territoire pour l'évaluation de la proposition de projet « Expansion de la Meliadine » d'Agnico Eagle. Cette proposition inclut l'exploitation souterraine des gisements existants aux sites à ciel ouvert Pump, F-Zone et Discovery ainsi que la création d'un nouveau portail pour la zone minière Tiriganiaq-Wolf, avec l'infrastructure connexe pour la gestion du minerai, des déchets, de l'eau et du carburant. Cette infrastructure pour l'augmentation des activités intègre également la possibilité de stocker, en fin d'exploitation, les stériles et les résidus dans les carrières. L'utilisation du camp, de l'infrastructure du site de la mine existante, de la RAPTT, de l'aire de dépôt et du parc de stockage du carburant se poursuivra. Il en sera de même pour les conduites d'eau et le pipeline de déversement dans l'océan, qui permettent de gérer l'eau du site. Une conduite sera néanmoins ajoutée du gisement Discovery jusqu'au site de la mine, le long de la voie de raccordement et la RAPTT. La proposition inclut aussi la construction et l'exploitation d'éoliennes et la possibilité de construire et de mettre en service une bande d'atterrissage. Agnico Eagle a déclaré que cette proposition prolongerait de onze (11) ans la phase d'exploitation de la mine (durée de la mine), soit jusqu'en 2043.

Tous les renseignements sur l'évaluation par la CNER de la proposition de projet "Expansion de la Meliadine" sont disponibles à l'adresse www.nirb.ca/project/125684.

2.0 ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE

EXIGENCES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Le 19 avril 2022, et tel que requis par le certificat no. 006, modification 2, du projet de mine d'or Meliadine, la CNER a reçu le *Rapport annuel*² 2021 d'Agnico Eagle concernant cette exploitation. Le 2 mai 2022, Agnico Eagle a envoyé les copies révisées de ce Rapport annuel 2021 et les annexes sélectionnées.

En 2021 et 2022, Agnico Eagle a fourni les plans de gestion et les programmes de surveillance suivants, nouveaux ou révisés, tel qu'exigé dans les modalités et conditions du certificat de projet no.006 modifié ou spécifiquement demandés par la CNER ou par les organismes de réglementation. Se référer au *Rapport annuel 2021* d'Agnico Eagle pour la liste complète des plans de gestion appliqués.

Tableau 1: Plans de gestion et de surveillance

Plan	Version	No. de référence du Registre public
Plan de conception du programme de surveillance des effets aquatiques	2	338869 & 338870
Programme de surveillance du dynamitage	4	338871
Plan de gestion des explosifs	8	338872
Plan de gestion de l'incinération	7	338873
Plan de gestion de l'épandage agricole	4	338874
Plan de gestion des sites d'enfouissement et des déchets	8	338875
Plan de gestion des déchets miniers	9	338876
Plan d'urgence en cas de pollution par hydrocarbures/Plan de prévention contre la pollution par hydrocarbures	6	338877
Plan de gestion du stockage du minerai	4	338878
Plan de contrôle de la qualité/d'assurance de la qualité	4	338879
Plan de gestion de la navigation	9	338880, 338882 & 338883
Plan d'urgence en cas de déversement	11	338884
Plan de gestion et de surveillance de l'écosystème terrestre	4	338885
Plan de gestion de l'eau	12	338886
Plan de gestion des routes	9	338285

² No. de référence de la CNER : 339295 (rapport principal)

Plan de gestion de l'eau souterraine	8	339988
Plan de gestion adaptative	2	339986

Le *Rapport annuel 2021* du promoteur incluait les résultats des activités de surveillance entreprises au cours de l'année ainsi que des résumés connexes en inuktitut, notamment :

- Emplacements des sites de forage en 2021
- Inspection géotechnique
- Échantillonnage des résidus et du surnageant
- Rapport géochimique
- Échantillon de forage au diamant
- Surveillance du bruit
- Surveillance de l'écosystème terrestre
- Étude des caribous par caméra
- Comportement des caribous
- Observation des espèces sauvages
- Surveillance de la remise en état et de la régénération de la toundra
- Observation des mammifères marins et des oiseaux de mer
- Équilibre hydrique et qualité de l'eau
- Résultats de la station de surveillance de l'eau
- Surveillance des écosystèmes aquatiques
- Essai des cheminées
- Surveillance de la qualité de l'air
- Surveillance du dynamitage
- Utilisation de la route d'accès praticable en tout temps
- Surveillance socio-économique
- Participation communautaire
- Rapport du Comité consultatif des Aînés
- Formation
- Analyse du marché du travail

SURVEILLANCE DE LA CONFORMITÉ

2.1.1. Réponses du promoteur aux recommandations 2020-2021 de la Commission

Le 9 novembre 2021, suite à ses activités de surveillance³ réalisées en 2020-2021, la CNER a soumis plusieurs recommandations de la Commission. Les 24 janvier et 7 février 2022, Agnico Eagle a réagi à chacune de ces recommandations⁴ 2020-2021, tel que résumé aux tableaux 3 et 4.

Tableau 2: Recommandations 2020 de la Commission et réponses d’Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION</u>	<u>RÉPONSES D’AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none">▪ Mise à jour sur l’une intensification du transport par camions et des activités de rejet pendant la saison 2021 des eaux libres;▪ Le cas échéant, est-ce qu’une surveillance supplémentaire a été effectuée concernant cette intensification des activités;▪ Analyse comparative, par rapport aux années précédentes, des répercussions des activités accrues pendant sur les saisons des eaux libres 2020 et 2021, sur la qualité de l’air, l’écosystème terrestre, le milieu marin et l’environnement socioéconomique. Le rapport de ces données et analyses comparatives année après année doit tenir compte du fait que les résultats permettront de déterminer si des mesures supplémentaires de gestion ou de surveillance s’imposent en cas de maintien de l’intensification du camionnage et du rejet.	<p>Agnico Eagle a soumis le 7 février 2021⁵ une mise à jour de la Stratégie de rejet des effluents salins.</p>

³ Nos. de référence du Registre public : 337250, 337587, 337589

⁴ Nos. de référence du Registre public : 337711, 337873

⁵ No. de référence du Registre public : 337873

<u>RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>La Commission demande à Agnico Eagle de lui soumettre, dans les 60 jours, une mise à jour sur l'éventuelle participation de la Kangiqliniq Huneters and Trappers Organization (KHTO) à la surveillance des caribous, sur les restrictions imposées le long de la route d'accès praticable en tout temps aux programmes de surveillance supplémentaires de la KHTO et sur la manière dont ces restrictions et/ou ces exigences de surveillance sont communiquées à la KHTO. Agnico Eagle devra en outre s'assurer que toutes les parties comprennent les buts et les restrictions de la surveillance des caribous avant la migration post- mise-bas en 2022.</p>	<p>Agnico Eagle a souligné que dans sa lettre, la KHTO faisait référence à un seul événement isolé, lié à l'incompréhension d'un nouvel agent de guérite de la compagnie, des procédures inhérentes à la COVID-19. Agnico Eagle a réagi immédiatement après cet incident et a envoyé à tous les agents des guérites une note leur rappelant que les observateurs de la KHTO chargés de surveiller les espèces sauvages sont autorisés à se déplacer sur la RAPTT.</p> <p>En décembre 2021, conformément à la modalité et condition no. 46, Agnico Eagle et la KHTO ont signé une entente de coopération. Cette entente a pour but de s'assurer que tous les renseignements fauniques et géographiques le long de la RAPTT soient conjointement et efficacement gérés.</p>
<p>La Commission recommande que le Rapport annuel 2021 du promoteur et ses futurs rapports traitant des résultats des possibilités de participation communautaire développées au cours de l'année de surveillance soient beaucoup plus détaillés. Qu'en outre, dans les futures mises à jour des plans de gestion et de surveillance, le promoteur indique comment les préoccupations de la communauté et l'Inuit Qaujimajatuqangit ont été pris en considération et comment les résultats de surveillance ont été rapportés aux collectivités.</p>	<p>Agnico Eagle emploie un conseiller en matière de faune et de IQ, qui dirige diverses initiatives avec la collectivité locale afin de s'assurer que l'Inuit Qaujimajatuqangit soit adéquatement intégré dans toutes les activités de la mine.</p> <p>Dans son rapport annuel 2021, Agnico Eagle fournira des renseignements supplémentaires sur l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit dans ses entreprises et ses décisions.</p> <p>Remarque: Les explications concernant l'intégration de l'Inuit Qaujimajatuqangit se sont améliorées et la CNER espère d'autres améliorations dans les futurs rapports annuels et plans de gestion.</p>

<u>RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>Puisqu'Agnico Eagle a proposé de soumettre une version actualisée du Plan de gestion et de surveillance de l'écosystème terrestre (PGSET) dans son Rapport annuel 2021, la Commission recommande que la compagnie collabore avec les parties intéressées pour intégrer suffisamment de détails dans les données de référence, la conception de l'étude, la collecte et l'analyse de données, la production de rapports, les explications et une discussion sur les seuils et sur les déclencheurs de mesures de gestion. Le PGSET mis à jour montrera clairement que tous les commentaires et toutes les recommandations des parties ont été résumés.</p>	<p>Agnico Eagle réitère son engagement auprès des parties intéressées. La compagnie aimerait proposer une approche progressive pour l'examen du PGSET; un rapport révisé sur le PGSET sera soumis dans le Rapport annuel 2021 et un important examen sera effectué dès que le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre sera instauré, favorisant des discussions plus approfondies avec les parties intéressées.</p> <p>Note: La 4ème version du PGSET a été reçue en annexe du <i>Rapport annuel 2021</i></p>

Tableau 3: Recommandations des agentes de surveillance et réponses d'Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS DES AGENTES DE SURVEILLANCE</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>Les agents de surveillance ont recommandé, si les restrictions de santé publique le permettent, que la Vérification de la sécurité des espèces sauvages soit effectuée au cours de la prochaine année de surveillance et que les résultats de cette vérification se traduisent par une mise à jour, dans de pertinents plans de gestion et de surveillance, des déclencheurs de gestion adaptative et de dissuasion de la faune.</p>	<p>Agnico Eagle programmera une Vérification de la sécurité de la faune en 2022, sous réserve des mesures et restrictions liées à la COVID-19. Comme à l'accoutumé, les plans et les rapports appropriés seront mis à jour selon les résultats de cette vérification.</p>

<u>RECOMMANDATIONS DES AGENTES DE SURVEILLANCE</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>Dans son prochain rapport annuel, Agnico Eagle décrira comment les stations de surveillance annuelle de la poussière placées sur la RAPTT sont associées aux stations de transect pour faciliter la compréhension du lecteur (à savoir est-ce qu'une (1) unité d'échantillonnage a été utilisée ou est-ce une unité distincte de collecte de données sur le lieu).</p> <p>Dans le prochain rapport annuel, Agnico Eagle devra expliquer en détails si des tendances ou des périodes de plus fortes retombées de poussière se manifestent dans les différents lieux et si une application supplémentaire de dépoussiérant devrait être envisagée.</p>	<p>Agnico Eagle remercie la CNER de ses recommandations dont elle rendra compte dans son <i>Rapport annuel 2021</i>.</p> <p>Remarque: Description fournie de la station de surveillance de la poussière sur la RAPTT.</p>
<p>La CNER collaborera avec Agnico Eagle et les intervenants au cours de l'année de surveillance 2021-2022 pour élaborer le programme de surveillance postérieure à l'évaluation environnementale en vue de guider et coordonner tous les participants dans la surveillance du projet de mine d'or Meliadine.</p>	<p>Agnico Eagle se réjouit à l'avance de travailler avec la CNER et les parties concernées à l'élaboration du Programme de surveillance postérieure à l'évaluation environnementale.</p>
<p>Le promoteur doit intégrer, dans chaque rapport annuel, un tableau des plans de gestion actifs pendant l'année de surveillance. Pour illustrer un modèle d'inclusion de cette information dans le rapport annuel, la CNER a produit, à titre d'exemple, le Tableau 1 des plans de surveillance et de gestion 2020 et 2021.</p>	<p>Un tableau des plans de gestion actif pendant l'année de surveillance sera intégré dans le Rapport annuel 2021.</p> <p>Remarque: Un tableau des plans de gestion a été intégré dans le <i>Rapport annuel 2021</i>.</p>

<u>RECOMMANDATIONS DES AGENTES DE SURVEILLANCE</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>Le certificat de projet 006 stipule: « le promoteur devra établir un portail Web ou une page Web spécifique au projet afin de centraliser toutes les données non-confidentielles de surveillance et tous les rapports du projet et les rendre publiquement accessibles. » La CNER demande à Agnico Eagle de trouver un moyen de conserver ses plans de gestion active (par exemple, sur le site Web de la mine d'or Meliadine, ou sur un portail spécifique comme l'a fait la Baffinland Iron Mines Corporation pour le projet de la rivière Mary).</p>	<p>En ce qui a trait aux plans de gestion et aux rapports et informations non-confidentielles inhérentes au projet, Agnico Eagle veillera à consolider les données disponibles sur un portail Web afférant au projet ainsi que sur un site Web externe pour les intervenants.</p>
<p>Dans ses futurs rapports annuels, le promoteur devra inclure une explication spécifique sur les effets cumulatifs des activités de navigation liées au projet.</p>	<p>Agnico Eagle remercie la CNER de ses recommandations et en rendra compte dans son Rapport annuel 2021.</p> <p>Remarque: Agnico Eagle a fourni plus d'informations sur les effets cumulatifs dans son <i>Rapport annuel 2021</i>.</p>
<p>Le promoteur devra, dans les 60 jours, fournir une description des mesures prises pour aviser les membres de la communauté des règles de la route, notamment la zone interdite au tir d'armes à feu.</p>	<p>Avant la période 2022 de migration des caribous, Agnico Eagle organisera des rencontres avec les membres de la collectivité pour passer en revue les règles de la route, y compris la zone interdite au tir d'armes à feu.</p>

2.1.2. Réalisations en matière de conformité

La surveillance de la conformité comprend une évaluation effectuée par les organismes de réglementation et autres organes dans le but de déterminer si un projet est exécuté conformément aux lois, aux règlements, aux instruments, aux engagements et aux accords qui, en tant que tels, s'appliquent à certaines activités du projet; cette évaluation est, en outre, une exigence du Programme de surveillance postérieure à l'évaluation environnementale (PSPEE) de la CNER, visant chaque certificat de projet. À l'heure actuelle, la CNER n'a pas encore délivré de PSPEE pour le certificat de projet de la mine d'or Meliadine et prévoit le faire lorsque suffisamment de permis auront été délivrés pour le projet ce qui lui permettra de mieux comprendre les exigences opérationnelles des autorités compétentes. Un PSPEE doit servir d'instrument au promoteur pour ses initiatives de surveillance globale du projet; il doit fournir à la CNER des renseignements sur les activités en lien avec le projet, ses répercussions et la mise en œuvre de mesures d'atténuation par l'entremise de programmes et de plans de surveillance, tels que décrits dans les processus d'examen ou de réexamen.

Avec le début de l'exploitation en mai 2019, Agnico Eagle est maintenant bien engagée dans la mise en œuvre de bon nombre de plans de gestion et de surveillance. Toutes les modalités et conditions sont maintenant applicables au projet et les consultations et les collaborations devraient être achevées afin d'affiner et de finaliser les plans de gestion et de surveillance. Toutefois, la CNER qui examine une modification au certificat de projet, n'est pas en mesure pour le moment d'émettre un PSPEE. Une fois le processus de réexamen terminé et après avoir accordé suffisamment de temps pour la délivrance des licences et des permis, la CNER collaborera avec le promoteur et les parties concernées à l'élaboration d'un PSPEE.

Pendant cette période visée par ce rapport, le promoteur a répondu à la plupart des exigences du certificat de projet no 006, modification 02 de la CNER. Toutefois, le promoteur ne s'est pas encore totalement conformé aux exigences de plusieurs modalités et conditions, et en particulier, les modalités et conditions 1, 8, 10, 12, 17, 43, 44, 45, 54, 55, 57, 66, 75, 86, 91, 104, 105 et 132. La CNER a fourni des directives dans les deux [annexes A](#) ainsi que dans les articles [Error! Reference source not found.](#) et [6.0.](#)

2.1.3. Surveillance de la conformité par les organismes de réglementation

Le 4 mai 2022, la CNER a demandé que les organismes de réglementation qui apportent leur expertise ou compétences à la mine d'or de Meliadine, soumettent des commentaires sur le rapport et fournissent un résumé des activités de surveillance de la conformité ou des inspections des lieux réalisées en association avec le projet, plus précisément:

- a. Surveillance de la conformité

- i. Fournir un résumé des activités de surveillance de la conformité ou des inspections des lieux réalisées en association avec le projet, plus précisément:
 - a. Identifier les modalités et conditions du certificat de projet ayant été incorporées dans des permis, des certificats, des licences ou d'autres approbations délivrées par le gouvernement pour le projet, le cas échéant;
 - b. Un sommaire des inspections réalisées pendant la période visée par le rapport de 2020, et les résultats de ces inspections; et
 - c. Un sommaire de l'état de conformité du promoteur quant aux autorisations délivrées pour le projet.

Au 20 juin 2022, la CNER avait reçu des commentaires des parties répertoriées au tableau 4. Ces commentaires sont résumés par la suite.

Tableau 4: Intervenants et no. de référence du Registre public de la CNER

Intervenant	No. de référence du Registre public
Kivalliq Inuit Association (KIA)	340196
Gouvernement du Nunavut (GN)	340195
Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC)	340192
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	340194
Pêches et Océans Canada (MPO)	340193
Transports Canada (TC)	340197
Ghotelnene K'odtineh Dene (GKD)	340198

2.1.3.1. Mines Agnico Eagle Limitée

Agnico Eagle a indiqué qu'à cause de la pandémie de la COVID-19, les inspections ou les visites du site en présentiel ont été limitées en 2021. Il en a été de même pour des visites du site sans contact après l'application des directives de santé publique appropriées. Agnico Eagle a résumé les inspections/visites de site du ministère des RCAANC et de la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization, qui n'ont relevé aucun écart de conformité.

2.1.3.2. Kivalliq Inuit Association

La KIA n'a pas fourni d'informations concernant les inspections du site de la mine d'or Meliadine ni rapporté de problème en ce qui a trait à la surveillance de la conformité.

2.1.3.3. Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

RCAANC a déclaré être chargé d'inspecter et d'appliquer les modalités et conditions prescrites dans tout permis d'utilisation des eaux lié au projet; de plus, le ministère a délivré en 2019, un bail

de surface pour la canalisation des rejets marins du projet de mine d'or Meliadine. En 2021, les inspecteurs de RCAANC ont effectué quatre (4) inspections de site sans contact et n'ont relevé aucun manque de conformité.

RCAANC a d'autre part indiqué que le ministère participait aussi au Groupe de travail sur la surveillance socio-économique des projets d'Agnico Eagle au Kivalliq qui, en 2021, s'est réuni à diverses reprises par téléconférence afin de discuter de la mise en vigueur du Programme d'Agnico Eagle sur la surveillance socio-économique des projets au Kivalliq. RCAANC est également membre du Comité de surveillance socio-économique de Kivalliq, beaucoup plus régional, qui n'a pu se réunir en 2021 à cause des restrictions dues à la COVID-19.

2.1.3.4. Environnement et Changement climatique Canada

ECCC n'a pas fourni d'informations concernant les inspections du site de la mine d'or Meliadine ni rapporté de problème en ce qui a trait à la surveillance de la conformité.

2.1.3.5. Pêches et Océans Canada

En 2021, MPO n'a pas terminé sa surveillance de conformité ni ses visites de site. Après examen du *Rapport annuel 2021*, MPO a soumis les observations suivantes concernant la surveillance de la conformité :

- MPO a constaté que le bassin no.6 était partiellement rempli depuis 2021, ce qui entravait la passe migratoire des poissons et, par conséquent, provoquait des répercussions non quantifiées sur les poissons et leur habitat. Une surveillance supplémentaire s'impose donc afin d'évaluer les effets négatifs du remplissage et de l'entrave sur la passe migratoire des poissons dans les bassins J4 et J5 jusqu'aux bassins J6 et J7; et
- MPO a reçu de nombreux rapports sur les excédents de TSS au site Meliadine. Le ministère examinera la situation lors de sa prochaine visite sur le site afin de s'assurer que d'adéquates mesures d'atténuation ont été mises en vigueur.

2.1.3.6. Transports Canada

TC n'a terminé aucune inspection physique sur le site en 2021. Le ministère a déclaré que le projet respectait la sécurité et la sûreté maritimes, la protection de la navigation, l'aviation civile (vols d'aéronefs à la mine Meliadine) et le transport des marchandises dangereuses.

SURVEILLANCE DES EFFETS

La surveillance des effets peut être décrite comme une évaluation des changements mesurables d'une composante environnementale ou socioéconomique particulière par rapport aux effets potentiels qui étaient prévus pour un développement proposé. Dans le cas du projet de Meliadine, les prévisions et les mesures d'atténuation des répercussions ont été énoncées dans l'examen

environnemental du projet et ont été consignées et présentées dans l'énoncé définitif des incidences environnementales (EIEF), les addendum ultérieurs et les autres documents connexes du promoteur.

Le 8 mai 2022, la CNER a également demandé aux organismes de réglementation qui apportent leur expertise ou compétence à la mine d'or de Meliadine de fournir des commentaires et des informations concernant la surveillance des effets pour la période visée par le rapport de 2021, notamment:

- a) Si les conclusions énoncées par Agnico Eagle dans son *Rapport annuel 2021* sont valides;
- b) Si certains domaines d'importance nécessitent des renseignements complémentaires.

Les tableaux 5 à 10 contiennent un résumé des recommandations des parties ainsi que les réponses⁶ d'Agnico Eagle. La compagnie a soumis les réponses suivantes le 22 août 2022⁷ et le 30 septembre 2022⁸

Tableau 5: Recommandations de la Kivalliq Inuit Association et réponses d'Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS DE LA KIA</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
Préciser si et quand seront atteints les volumes de circulation prévus dans l'Énoncé final des incidences environnementales (EFIE) ou s'ils ne seront pas atteints ainsi que l'implication que cela aura pour l'évaluation des répercussions du projet sur les espèces sauvages.	Les résultats de la surveillance de la circulation ont été rapportés de différentes manières, rendant difficile toute comparaison avec l'EFIE. En juillet, pendant la phase opérationnelle, la circulation sur la RAPTT a été moins intense que prévue. Agnico Eagle tentera de modifier le sommaire mensuel de la circulation sur la RAPTT afin d'en faciliter l'examen pour de futurs rapports annuels.
Expliquer pourquoi tant de renards arctiques se retrouvent sur la mine et pour quelle raison ils doivent être euthanasiés. Il faudra également expliquer dans le PGSET si certains de ces renards étaient porteurs de la rage.	<p>Pendant les mois d'hiver, l'habitat abrité et la nourriture pour les renards arctiques se font rares dans la toundra. Les infrastructures du site minier fournissent un abri par rapport au vent, ce qui incite les renards arctiques à s'y réfugier.</p> <p>Le GN a averti Agnico Eagle de la présence de la rage parmi la population vulpine afin que des précautions soient prises pour protéger les travailleurs.</p>

⁶ No. de référence du Registre public : 340971

⁷ No. de référence du Registre public : 341426

⁸ No. de référence du Registre public : 341691

<u>RECOMMANDATIONS DE LA KIA</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>Agnico Eagle et le gouvernement du Nunavut devraient établir une Entente à long terme d'échange de données afin qu'Agnico Eagle puisse analyser les déplacements des caribous à colliers émetteurs, ce qui permettrait ainsi de mieux interpréter l'efficacité des mesures de surveillance et d'atténuation.</p>	<p>Les discussions avec le GN sont en cours. Ce sujet sera approfondi lors de la prochaine réunion du GCT (Groupe consultatif terrestre).</p>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Tenir compte des commentaires reçus sur son rapport révisé des interactions des caribous à colliers émetteurs avec la RAPTT de la Meliadine et, par consultations des parties prenantes, entreprendre une analyse plus approfondie. 2. Déterminer la proportion de caribous porteurs de colliers dans les zones d'étude locales et régionales au cours des années où ces caribous se retrouvent dans ces zones. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. À l'heure actuelle, les commentaires sont en cours d'examen. Les principaux résultats et les prochaines mesures seront discutés au sein du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre (GCET). 2. Agnico Eagle examinera cette approche et en discutera au GCET.
<ol style="list-style-type: none"> 1. Fournir un compte-rendu plus détaillé des études de surveillance et de leurs observations des caribous et les lier à l'application du schéma de décision et à la suspension des travaux sur le site ou aux fermetures de route. 2. Lier la fréquence de la circulation, tirée de l'étude par caméra, aux fermetures de routes et, dans le but d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation, intégrer ces données aux données sur les traversées et sur la suspension des travaux sur le site ou sur la fermeture des routes. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Agnico Eagle se conforme au schéma décisionnel établi dans le PGSET. 2. Agnico Eagle a souligné que les caméras prennent des photos et non des vidéos, ce qui pourrait limiter toute éventuelle interprétation.
<p>Identifier dans les tableaux 2 et 24, les méthodes de surveillance qui seront utilisées pour capter les déviations des caribous par rapport à la RAPTT.</p>	<p>L'étude comportementale de 30 minutes a été conçue pour documenter les réactions des hardes de caribous aux différents types de perturbations et établir un calendrier des périodes de récupération. Ces études comportementales n'ont pas été conçues pour mesurer les déviations. Les exigences spatiales et temporelles de la détection des déviations commandent l'utilisation des données des colliers émetteurs satellites.</p>

<u>RECOMMANDATIONS DE LA KIA</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Continuer à surveiller les réponses comportementales tout en se concentrant sur les réactions vis-à-vis des véhicules arrêtés et des convois. 2. Analyser à nouveau les données comportementales pour examiner le comportement moyen dans une période d'échantillonnage de 30 minutes et séparer les groupes de femelles-jeunes des groupes sans femelles ni jeunes; et 3. Déterminer comment la durée des réactions comportementales peut être utilisée pour établir avec le GCET, les seuils de réactions sensorielles. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'accent a été placé sur l'observation des caribous pendant les convois et devant des véhicules arrêtés. 2. Les analyses de 2022 sont en cours; elles permettront de déterminer si la taille de l'échantillon autorise l'étude des comportements pendant chaque période visée. La composition des groupes sera incluse dans les analyses de 2022. 3. Agnico Eagle traitera cette question au GCET.
<ol style="list-style-type: none"> 1. Poursuivre l'étude par caméra mais détailler davantage le taux de passage des véhicules ainsi que le moment de passage du dernier véhicule par rapport aux passages des caribous. 2. Fournir des données prouvant l'hypothèse selon laquelle un caribou passant à moins de 5 mètres de la route traversera vraiment la route. 3. Évaluer si, et comment, les camera peuvent compléter l'étude comportementale. 4. Examiner au GCET si les caméras peuvent être utilisées pour évaluer les effets cumulatifs et comment elles pourraient le faire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le taux de passage des véhicules et la taille des hordes de caribous seront pris en considération dans le prochain rapport. Il sera difficile voire impossible d'estimer le rythme des traversées de route en n'utilisant que les caméras. En effet, il n'y a pas de données de contrôle. 2. En général, les photos en tant que telles donnent une vue suffisante de la route adjacente, permettant ainsi de capter directement la traversée de la route par les caribous. 3. Cette recommandation sera explorée lors de l'analyse des données de 2022. 4. Agnico Eagle réfèrera ce commentaire au GCET pour plus de discussion.
<p>Qu'Agnico Eagle explique, en grands détails, comment elle se conforme aux modalités et conditions relatives aux caribous et aux espèces sauvages.</p>	<p>Agnico Eagle renvoie la KIA aux réponses données à la KIA et au GN et souligne que la modalité et condition no. 45 est traitée par divers programmes et initiatives, notamment le PGSET et le Programme d'observation des mammifères marins et des oiseaux de mer (POMMOM), ou le calendrier des captures d'animaux par les chasseurs, qui appuie les études régionales sur la santé de la population et les programmes de récolte visant les caribous.</p>

<u>RECOMMANDATIONS DE LA KIA</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>Afin de décrire clairement la surveillance des caribous à l'année longue et d'évaluer la fonction et la validité des stratégies de surveillance, intégrer dans les données sur les caribous à colliers émetteurs, les observations accidentelles ainsi que les résultats de surveillance comportementale et les résultats par camera.</p>	<p>Agnico Eagle remercie la KIA de ses recommandations et en rendra compte au cours des années futures.</p>
<p>Collaborer avec le GCET et les Aînés inuits pour appliquer les principes et le savoir de l'Inuit Qaujimagatugangit afin de préciser la déviation des caribous par rapport à la RAPTT et au site de la mine.</p>	<p>Agnico Eagle remercie la KIA de ses recommandations et en rendra compte lors de ses discussions au GCET.</p>
<p>Veiller à ce que tout futur forage exploratoire observe la recommandation du rapport de favoriser le rétablissement naturel de la végétation sur les lieux de forage.</p> <p>Faire participer le GCET à l'examen des études et à la possibilité d'en appliquer les résultats à la remise en état de certaines zones du site Meliadine.</p>	<p>Agnico Eagle vérifiera si les résultats de l'université de la Saskatchewan peuvent être inclus dans les futurs forages exploratoires.</p>
<p>Modifier l'énoncé du paragraphe 7.1.4 pour reconnaître que les concentrations de phosphore ont augmenté au cours des ans dans le bassin Est du lac Meliadine. Agnico Eagle devrait explorer des stratégies pour atténuer les répercussions de l'enrichissement en nutriments de ce bassin, incluant mais sans s'y limiter, l'augmentation du volume des eaux de contact détournée vers le port d'Itivia,</p>	<p>Les concentrations totales de phosphore ont en général augmenté depuis la période de référence, soit à partir de l'extrémité inférieure de l'éta oligotrophe, près du seuil d'intervention des PSEA (Programmes de surveillance des effets aquatiques). Mais étant donné les rares données, extrêmement variables, recueillies depuis la période de référence, la gamme naturelle des concentrations de phosphore dans le lac Meliadine accuse une certaine incertitude. Les effets du phosphore et des autres nutriments sur la productivité primaire seront examinés chaque année dans le cadre de l'étude sur le phytoplancton.</p>
<p>Continuer à surveiller l'efficacité des actuelles méthodes d'atténuation de l'empoussièremment en spécifiant les sédiments et les méthodes de transport propices à l'empoussièremment de l'aire de stockage des résidus.</p>	<p>Agnico Eagle continuera à surveiller la poussière et l'efficacité des actuelles mesures d'atténuation de l'empoussièremment. La compagnie examinera les sédiments au pied de l'aire de stockage des résidus; les résultats seront rapportés dans le rapport annuel 2022.</p>

<u>RECOMMANDATIONS DE LA KIA</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<p>La KIA recommande fortement que les tests visant à déterminer le volume des résidus qui demeurent gelés, soient mis en vigueur au quatrième trimestre de 2022.</p>	<p>Avec l'ingénieur concepteur, Agnico Eagle élabore un programme de test adéquat pour établir la courbe de contenu non gelé. Les tests devraient commencer au quatrième trimestre de 2022, sous réserve de la disponibilité du laboratoire.</p>
<p>Confirmer la capacité restante dans le site d'enfouissement actuel, quand prévoit-on construire une nouvelle décharge et où sera-t-elle située. .</p>	<p>En juillet 2022, l'actuel site d'enfouissement contenait environ 3 200 m³ de résidus stockés. À court et moyen termes les bermes seront relevées pour aménager davantage de stockage. Pour l'actuel site d'enfouissement, ces bermes devront être relevé savant la fin de l'année. À long terme, la compagnie est en train d'évaluer un autre site d'enfouissement.</p>

Tableau 6: Recommandations du gouvernement du Nunavut et réponses d’Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS DU GN</u>	<u>RÉPONSES D’AGNICO EAGLE</u>
<p>1. Réviser le <i>Rapport annuel 2021</i> pour inclure:</p> <p>a) Un rapport sur le respect de la politique concernant la zone d’un (1) kilomètre sur les côtés de la RAPTT, interdite aux tirs d’armes à feu; inclure également la présentation et l’analyse des données de surveillance utilisées pour évaluer la conformité à cette politique.</p> <p>b) Un résumé des incidents impliquant des tirs sur ou le long de la RAPTT ainsi que les tendances de survenance de tels incidents depuis la mise en fonction de la RAPTT.</p> <p>c) Des informations sur le nombre d’observateurs de la route, chargés de surveiller les captures de caribous (les récoltes) le long de la RAPTT.</p> <p>d) Des informations prouvant que la surveillance des caribous et la surveillance des captures de caribous le long de la RAPTT se sont accrues pendant les périodes où d’importantes hordes de caribous ont été observées près de la route.</p> <p>2. Qu’il soit clairement énoncé, si d’autres méthodes de surveillance ont été appliquées aux captures de caribous, que les méthodes susmentionnées ne sont plus en vigueur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les communications portant sur la zone d’un (1) kilomètre interdite aux tirs d’armes à feu sont effectuées avant la migration. ▪ Aucun incident de tir n’a été rapporté sur et le long de la RAPTT en 2021. Agnico Eagle veillera à ajouter ce type d’information dans ses prochains rapports. ▪ La KHTO dirige les convois lorsque des déplacements s’imposent sur la RAPTT pendant la migration des caribous et le ministère de l’Environnement et ERM, (tiers en sous-traitance), ont surveillé la présence et la récolte de caribous et ce, conformément au protocole sur la migration des caribous. ▪ Agnico Eagle ajoutera des détails sur la surveillance des captures de caribous dans ses prochains rapports annuels.
<p>Rapporter les lieux où les barrières de sécurité routières ou les bermes sont liées à l’infrastructure du projet, et où sont utilisés la route d’accès praticable en tout temps et les sentiers/routes connexes.</p>	<p>Cette information sera incluse dans les futurs rapports.</p>
<p>1. Le promoteur devrait fixer dans son PGSET, des seuils pour les loups, les grizzlis, les ours polaires et les carcajous et y ajouter d’adéquates mesures de gestion adaptative.</p> <p>2. Les discussions et consultations sur la compensation à verser pour la mortalité des espèces sauvages résultants d’activités du projet, devraient être rapportées dans le PGSET.</p>	<p>1. Suggère d’approfondir la question des seuils au GCET.</p> <p>2. La compensation pour la mortalité des espèces sauvages résultant d’activités du projet, est fixée dans l’Entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits.</p>
<p>Inclure des informations sur la survenance du reverdissement dans le rapport annuel.</p>	<p>En 2021 et 2022, à partir des photos prises sur le site de la mine, les dates du</p>

<u>RECOMMANDATIONS DU GN</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
	reverdissent ont été respectivement prévues le 31 juin et le 21 juin.
<p>1. Confirmer que la formation en évitement des nids d'oiseaux est intégrée dans la formation en sensibilisation environnementale donnée aux employés.</p> <p>2. Inclure cette information dans le Plan de sauvegarde et de protection des espèces sauvages.</p>	<p>La formation en évitement des nids d'oiseaux est intégrée dans les diverses formations en sensibilisation environnementale, offertes aux employés.</p> <p>Le Plan de sauvegarde et de protection des espèces sauvages sera discuté au GCET.</p>
Au cas où des permis de recherche scientifique seraient requis et délivrés pendant la période de surveillance annuelle, un énoncé devra être inclus dans le rapport de surveillance annuel du promoteur.	Comme en 2021, aucune activité de recherche requérant un permis de recherche scientifique en vertu de la Loi du Nunavut sur les scientifiques, n'a été entreprise.

Tableau 7: Recommandations de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et réponses d'Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS DE RCAANC</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO</u>
<i>Recommandations préalables de RCAANC</i>	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tenir compte des volumes de stériles de la mine souterraine et des fosses à ciel ouvert, catégorisés comme ayant un drainage acide potentiel ou incertain. (DAP); et ▪ Confirmer que les stériles utilisés pour la construction n'avaient pas de DAP. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dès à présent, Agnico Eagle tiendra compte des volumes de stériles classés comme incertains ou ayant un DAP et, le cas échéant, intégrera ces données dans le rapport annuel. ▪ Les stériles utilisés pour la construction en 2021 n'avaient pas de DAP.

<u>RECOMMANDATIONS DE RCAANC</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préciser si la valeur de la quantité de minerai décrite dans le Plan de gestion du stockage du minerai 2019-2020 est une valeur réelle ou une valeur budgétée; ▪ Préciser si tout le minerai à haute teneur ou une partie seulement est directement envoyé à l'usine de traitement. ▪ Décrire les activités de stockage du minerai et indiquer quel est le volume chargé chaque année sur la plate-forme de stockage en précisant également le temps de rétention du minerai sur la plate-forme; et ▪ Mettre à jour l'analyse des charges de SNC Lavalin et le rapport. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les véritables quantités de minerai à la fin de l'année sont indiquées dans les tableaux 4-3 du <i>Rapport annuel 2021</i>. ▪ Le minerai à haute teneur est toujours priorisé; le but est d'en envoyer 25% directement à la décharge et d'en traiter à nouveau 75%. ▪ Le placement du minerai fraîchement extrait sur la plate-forme varie d'une année à l'autre et est dicté par une stratégie correspondante; ▪ Le plus récent Modèle de bilan hydrique et de qualité de l'eau de GoldSim (WBWQM) sera utilisé et actualisé chaque année conformément au permis d'utilisation des eaux.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inclure, dans les futurs rapports annuels, une section expliquant clairement l'utilisation de l'eau du CP-1 dans l'usine de traitement ainsi que la conformité d'Agnico Eagle à la condition du permis qui stipule « <i>maximiser le plus possible dans l'usine de traitement, l'utilisation des eaux recyclées provenant des centrales de gestion des eaux de contact.</i> » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À inclure dans les futurs rapports
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu'Agnico Eagle analyse la dégradation du pergélisol que pourraient provoquer les travaux de construction et d'exploitation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ En général, le pergélisol et le mollisol s'adaptent eux-mêmes et se transforment à partir de leur profondeur en dépôts sur le sol naturel; Agnico Eagle n'a pas observé de dégradation du pergélisol à travers la plate-forme industrielle. Une certaine dégradation du pergélisol a été constatée près de /ou adjacentes à certaines structures de gestion de l'eau. Agnico Eagle surveille ces zones et les répare au besoin.

<u>RECOMMANDATIONS DE RCAANC</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ RCAANC demande que les futurs rapports annuels incluent des résumés des éventuelles interférences des compagnies locales de pourvoirie en ce qui a trait à la gestion de l'enquête sur les captures d'animaux par les chasseurs. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À inclure dans les futurs rapports.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Actualiser les plans d'exploitation et de gestion afin de traduire l'engagement de minimiser les déversements dans le lac Meliadine. ▪ Décrire les étapes effectuées en 2021 pour minimiser les déversements dans le lac Meliadine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'engagement de minimiser les déversements dans le lac Meliadine par le biais de la conduite d'eau allant à la baie Melvin, a été accentué dans le Plan de gestion adaptative. Ce plan entrera en vigueur dès la mise en fonction de la conduite d'eau.
<p>RCAANC demande des précisions sur les points suivants en ce qui a trait aux prévisions du Modèle de bilan hydrique et de qualité de l'eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Si la limite de concentration totale de solides dessous (TSD) est à nouveau excédée, comment sera gérée l'eau déversée dans le CP-1? b) Puisqu'une cryoconcentration est déjà envisagée pour ce modèle, est-ce que les concentrations sous-estimées d'ammoniaque résultent du dynamitage? c) Comment Agnico Eagle prévoit-elle réduire la teneur en arsenic lors de la fermeture afin de se conformer aux strictes exigences de rejet passif après la fermeture? d) Expliquer si la présence d'une forte concentration de TSD dans les stériles pourrait affecter le rendement à long terme des installations de stockage des stériles et des résidus. 	<ul style="list-style-type: none"> a) Les concentrations prévues de TSD sans le CP-1 sont censées rester en deçà de la limite des critères de rejet. b) L'augmentation des concentrations observées par rapport aux concentrations prévues est toujours attribuée à la cryoconcentration pendant la formation de glace. c) Selon le plan de fermeture, l'installation de stockage sera fermée par une couverture artificielle posée sur les stériles. Le système de gestion de l'eau de contact demeurera en fonction jusqu'à la fin des travaux de fermeture de la mine et jusqu'à ce que les résultats de surveillance prouvent la qualité acceptable de l'eau. d) Sera expliqué dans les futurs rapports annuels.

<u>RECOMMANDATIONS DE RCAANC</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comparer les quantités annuelles ou cumulatives du minerai et des stériles aux quantités prévues dans l'EFIE. ▪ Fournir des informations sur le dépôt et la répartition des quantités de stériles. ▪ Préciser clairement les quantités réelles de stériles par rapport aux quantités prévues et utiliser pour les stériles la même approche que celle utilisée pour les résidus. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un résumé du tonnage de stériles réels et du minerai, comparé aux prévisions de l'EFIE, a été soumis pour les années 2019 à 2021. ▪ Les données sur le dépôt des stériles sont intégrées au tableau 4.1 du Plan de gestion des déchets miniers. ▪ Il a été confirmé que les quantités présentées aux tableaux 4.1 et 4.2 du Plan de gestion des déchets miniers indiquent la valeur réelle pour les années 2019 à 2021.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ RCAANC recommande qu'Agnico Eagle présente un compte-rendu complet de son analyse du risque de fermeture temporaire de la mine, le numéro de référence approprié du Registre public de la CNER et un bref énoncé sur la nécessité ou non d'effectuer des mises à jour dans les futurs rapports annuels. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À inclure dans les futurs rapports.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fournir des renseignements sur l'origine des employés et s'assurer que ces renseignements soient intégrés dans les futurs rapports annuels. ▪ Expliquer le sens de l'expression « à l'extérieur du Kivalliq », du tableau 29 du <i>Rapport annuel 2021</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présenté une ventilation détaillée des données relatives au personnel de chaque emplacement. ▪ Précisé que « À l'extérieur du Kivalliq » devrait plutôt se lire « À l'extérieur du Nunavut ».
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Confirmer la disponibilité ou non de traitements et services de conseils nécessaires pour le bien-être des employés et de leurs familles, tel que préconisé à la M/C no.108 du certificat de projet modifié. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avec son Programme d'aide aux employés, Agnico Eagle soutient les employés et leurs familles et encourage leur bien-être. De plus, le personnel infirmier des cliniques assure un soutien en santé mentale aux Nunavois lors de leur réintégration au travail.

Tableau 8 Recommandations d’Environnement et Changement climatique Canada et réponses d’Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS D’ECCC</u>	<u>RÉPONSES D’AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Confirmer que les unités Bequerels/litre (Bq/L) sont utilisées pour le Radium-226 ou fournir la conversion. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les valeurs sont en effet présentées en unités Bq/L.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ECCC recommande un examen de la modélisation de l’ammoniaque et du phosphore total dans le CP-1 afin d’identifier la source de la divergence entre les concentrations prévues et observées; et d’autre part que la validation des prévisions sous la glace soit envisagée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon Agnico Eagle, l’atténuation de l’ammoniaque et du phosphore total dans le CP-1 est probablement due à la croissance des algues. Agnico Eagle cherchera à bien le justifier dans ses futurs rapports.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition de la CI25 devrait être corrigée et passer de « concentration d’inhibition affectant 25% des organismes testés » à « concentration des effluents provoquant un effet inhibiteur de 25% sur le paramètre sublétal mesuré. » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La définition de la CI25 a été actualisée.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le promoteur précisera l’utilisation des échantillons-témoins AQ/CQ, indiquant les différents objectifs entre les témoins de terrain et les témoins de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle définira les échantillons-témoins de transport, de terrain et de lavage.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La première partie des critères d’évaluation du phytoplancton se lit « les paramètres de la communauté phytoplanctonique dans la zone du champ proche, au-delà de la gamme des conditions de base/référence ». ECCC recommande que le mot « au-delà » soit remplacé par « en deçà ou « hors de » la gamme des conditions de référence. . 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les critères d’évaluation ont été révisés pour stipuler « hors de la gamme des conditions de base/référence. ».

<u>RECOMMANDATIONS D'ECCE</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommande de remplacer le terme « l'ensemble des lacs » par « le champ proche » lorsque sont examinées les concentrations aux fins de seuils d'interventions pour la qualité de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le seuil d'intervention du PSEA pour le phosphore sera appliqué à la zone du champ proche.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ ECCE recommande une surveillance et une évaluation continues des paramètres affichant des augmentations régulières des éléments biotiques et des composantes abiotiques de l'écosystème du lac Meliadine. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'analyse de la chimie dans les sédiments et tissus de poissons est inscrite dans le Plan conceptuel du programme de surveillance des effets aquatiques. Le prochain programme de surveillance est prévu pour 2024.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommande que le promoteur mette en vigueur un plan de surveillance pour vérifier sa conclusion sur les résidus filtrés classifiés comme incertains. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La gestion des résidus dans une infrastructure sèche, compacte et gelée permettra d'inhiber le possible drainage rocheux de l'acide et par conséquent de contrecarrer tout risque sur le site. Agnico Eagle a déjà instauré, sur le site de la Medialine, plusieurs programmes de surveillance liés au possible drainage rocheux acide des résidus filtrés.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Évaluer l'incidence des intenses précipitations de l'été 2021 sur la diminution des retombées de poussière. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle a effectué un examen de base des taux de précipitations estivales liés aux résultats des retombées de poussière depuis 2019, époque où a débuté l'échantillonnage des transects sur les côtés de la route.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer une assurance de la qualité des données sur l'humidité relative. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Après vérification, les valeurs présentées à l'annexe B du Rapport 2021 de surveillance de la qualité de l'air indiquent l'humidité relative maximale pour chaque journée et non la moyenne, comme indiqué en légende sous le tableau.

Tableau 9: Recommandations de Pêches et Océans Canada et réponses d’Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS DU MPO</u>	<u>RÉPONSES D’AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommande que le programme de surveillance soit à nouveau examiné pour s’assurer que les changements subis par les poissons et par leur habitat soient efficacement surveillés et que d’éventuelles mesures d’atténuation soient mises en vigueur pour éviter, si nécessaire, les incidences négatives sur le milieu aquatique. . 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Programme de surveillance des effets aquatiques est un programme adaptatif et les résultats des précédents cycles sont utilisés pour apporter des modifications éclairées et opportunes à la conception de l’étude. ▪ Fournir un bref résumé des données sur les invertébrés benthiques et sur la population ichthyologique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Qu’Agnico Eagle rencontre le MPO pour discuter des initiatives de surveillance quant aux Observations des mammifères marins et ce, afin de garantir la solidité de la conception de l’étude. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie le MPO de ses commentaires et se réjouit à l’avance de le rencontrer.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ MPO recommande que la surveillance ayant permis de cerner des inquiétudes de sécurité vis-à-vis de la déclivité de la fosse Tiriganiaq no.01 ainsi que le plan subséquent destiné à régler ces inquiétudes soient ajoutés au rapport annuel. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une explication de la remise en pente du mur de la fosse Tiriganiaq Pit no. 1 a été fournie. Le rapport annuel 2022 portera sur le processus d’assèchement qui a eu lieu à l’été 2022 et sur la surveillance connexe.

Table 10: Recommandations de la Ghotelnene K’odtineh Dene et réponses d’Agnico Eagle

<u>RECOMMANDATIONS DE LA GKD</u>	<u>RÉPONSES D’AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir deux rapports connexes avec le même acronyme (TEMMP- PGSET) porte parfois à confusion et n’est probablement pas nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ « PGSET se réfère au plan de gestion approuvé d’Agnico Eagle, le Plan de surveillance et de gestion de l’écosystème terrestre. ▪ Le rapport portant sur la mise en vigueur du PGSET est intitulé « Rapport sur le PGSET. » .
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour quelle raison les modalités et conditions nos. 43 et 44 ne sont pas incluses dans le tableau 1 du PGSET? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ À inclure dans les futurs rapports

<u>RECOMMANDATIONS DE LA GKD</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La surveillance du comportement des caribous est décrite comme méthode à utiliser pour l'indicateur de surveillance de la « perturbation sensorielle » et le seuil proposé pour « <10% des déviations des caribous par rapport à la RAPTT. » Notons toutefois que ceci n'est pas énoncé comme objectif du programme de surveillance du comportement des caribous et n'est pas spécifiquement traité dans les résultats présentés dans cette section du rapport. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étude comportementale de 30 minutes a été conçue pour documenter les réactions des hardes de caribous aux différents types de perturbations et établir un calendrier des périodes de récupération. S'il est possible d'utiliser les résultats de l'étude comportementale pour avoir une idée de la fréquence des déviations de caribous observés tout près de la route, les études comportementales n'ont pas été conçues pour mesurer les déviations. .
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est indiqué dans les résultats que les caméras ont réussi à capter de nombreux caribous traversant la RAPTT. Il aurait été plus utile d'avoir les nombres correspondants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon la méthodologie actuellement appliquée, il n'est pas possible de différencier les caribous à moins qu'ils n'aient des marques particulières. Par conséquent, les nombres de caribous tirés de ces données ne sont que des estimations des hardes déterminées par des experts.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nulle mention de la révision et des préoccupations exprimées par le GN, KIA et la GKD vis-à-vis de la note technique « Interactions des caribous à colliers émetteurs avec la RAPTT sur le site de la Meliadine » ainsi que des préoccupations portant sur la détermination des déviations. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Se référer à la réponse faire à la KIA
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La GKD appuie les objectifs, méthodes et mise en vigueur du Programme de surveillance consultative des caribous. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie la GKD de ses commentaires.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La GKD appuie le développement proposé et l'utilisation des « Indicateurs de surveillance » et des « Seuils » comme outil de mesure de la précision des prévisions de répercussions et ce, tant que la mesure quantitative sera possible. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie la GKD de ses commentaires et se réjouit à l'avance d'en discuter plus profondément au sein du GCET.

<u>RECOMMANDATIONS DE LA GKD</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Comment l'étude de comportement des caribous sera-t-elle utilisée pour quantifier les déviations/traversées? Cela n'est pas clair. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étude comportementale sert surtout à mesurer le degré de réaction des caribous aux perturbations de la route ainsi que les différents facteurs qui influent sur cette réaction. Les types de mouvement sont différente question, beaucoup mieux traitée par les données des colliers émetteurs satellite.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Étant donné que la taille de la harde et sa distance de la RAPTT semblent influencer sur le comportement des caribous, il serait bénéfique d'inclure ces données dans l'analyse exploratoire concernant les « Observations en amont ou en aval. » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie la GKD de ses commentaires et est à sa disposition pour de plus amples discussions.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il manque des explications, /conclusions/recommandations basées sur les résultats de l'étude des comportements des caribous et visant les objectifs de l'étude dans le contexte de la modalité et condition no.57 du certificat de projet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie la GKD de ses commentaires et en rendra compte dans ses futurs rapports annuels.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'affirmation « Toutes les traversées des caribous surviennent de 5 minutes à 8.75 heures après le passage d'un véhicule » manque de précision puisque cette analyse n'est basée que sur les données de quatre caméras de véhicules et 43 détections de caribous. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie la GKD de ses commentaires et reconnaît que cette affirmation pourrait être davantage clarifiée dans de futurs rapports annuels, le cas échéant.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon le paragraphe 6.1, l'étude sur le terrain de l'observation des sentiers par caméras s'est terminée le 12 juillet et non pas à la fin juillet tel que mentionné au paragraphe 5.1. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie la GKD de ses commentaires et veillera à la cohérence des renseignements fournis à cet égard dans les rapports annuels.

<u>RECOMMANDATIONS DE LA GKD</u>	<u>RÉPONSES D'AGNICO EAGLE</u>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il aurait été utile d'inscrire le nombre total de caribous enregistrés par la caméra. Il semble d'autre part que certains résultats présentés sont basés sur le nombre de caribous détectés et non sur le nombre réel de caribous (Figures 6.2 et 6.3 par exemple). Serait-on arrivé aux mêmes conclusions si l'étude avait porté sur le nombre réel de caribous (à savoir que 27% de toutes les traversées de caribous sont survenues au km 22 par exemple?). Et peut-on expliquer pour quelle raison le nombre de caribous détectés a été utilisé au lieu du nombre réel d'animaux? 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Voir la réponse au commentaire no.3. Puisqu'il n'est pas possible de garantir une totale couverture de la route et que les caribous peuvent se déplacer derrière la caméra ou hors de portée du déclencheur, il a été présumé que les nombres présentés au paragraphe 6.2 de l'annexe sur les caméras étaient certainement sous-estimés. D'autre part, étant donné l'incertitude concernant la taille de la harde, il a été établi que pour analyser les taux de traversées, le taux de détections était plus fiable que le nombre de caribous.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Que veut-on dire exactement avec les affirmations « la détection par caméras est une méthode nettement plus efficace que les colliers émetteurs pour capter les traversées de route » et que « les 91 et 128 détections respectivement enregistrées en 2020 et 2021 par les caméras de la RAPTT prouvent une augmentation de plus de 540% par rapport aux données tirées des colliers émetteurs » 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces affirmations tendent à prouver que l'étude par caméras était réussie et apportait une valeur ajoutée lorsque combinée aux données tirées des colliers émetteurs. Le but de cette étude par caméras était de surveiller les caribous le long de la route, ce qui est bien plus d'envergure granulaire que l'étude avec les émetteurs.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le texte stipule que les caractéristiques de la structure de la route ont été comparées « au nombre de caribous détectés en 2021. De quoi s'agit-il? L'analyse porte-t-elle sur le nombre de caribous? ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle prévoit clarifier le nombre de détections de caribous utilisées dans cette analyse.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La GKD approuve les « idées » suggérant d'améliorer à l'avenir la collecte des données (laisser les caméras plus longtemps, remplacer les caméras provoquant des erreurs de programmes et placer les caméras sur la section sud de la route). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle remercie la GKD de ses commentaires.

3.0 MISE À JOUR CONCERNANT LE SITE DE LA MINE D'OR

Pendant la visite du site des 26 et 27 juillet 2022, le personnel de la CNER a pu se rendre dans toutes les aires de la mine Meliadine. En se basant sur les observations faites pendant cette visite, toutes les installations et tous les sites, opérationnels et/ou en construction, semblent toujours être bien gérés et maintenus avec des mesures et des procédures appropriées de protection environnementale. Les agentes de surveillance ont noté les réussites suivantes dans les installations du site de la mine Meliadine:

- La propreté du site et l'initiative du nettoyage dominical;
- La répartition et le stockage de tous les déchets domestiques, dangereux et combustibles semblent être efficacement effectués;
- L'amélioration de l'incinérateur; et
- La suppression de la poussière réalisée le long de la RAPTT que gère Agnico Eagle.

Agnico Eagle semble se conformer à la majorité des modalités et conditions figurant dans le certificat de projet no 006 de la mine d'or Meliadine; toutefois, il est possible qu'à certaines occasions le promoteur n'ait pas répondu pleinement aux exigences du certificat de projet et ces occurrences méritent d'être examinées plus attentivement. Lors de la prochaine visite du site, les agents de surveillance examineront plus particulièrement:

- Les clôtures anti-érosion le long des fossés sur le site.

Se référer au Rapport 2022 de la visite du site⁹ pour obtenir plus de détails sur cette visite de la CNER.

4.0 RÉUNIONS D'INFORMATION PUBLIQUE

La CNER a organisé des réunions d'information publiques le 28 juillet 2022 à Rankin Inlet, afin de présenter une mise à jour des activités minières aux membres de la communauté et de les inciter à poser des questions ou formuler leurs préoccupations concernant le projet. Ces réunions incluaient une séance en après-midi et une autre en soirée afin que les membres de la communauté puissent discuter avec le personnel de la CNER.

Les membres de la communauté ont soulevé plusieurs sujets concernant la surveillance du projet de mine d'or Meliadine, notamment:

- L'impact du dynamitage sur les caribous
- Aide pour les participants du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre
- Inquiétudes concernant les pratiques d'Agnico Eagle pendant la migration des caribous
- Inquiétudes quant à la chasse autour de la zone du projet

⁹ No. de référence du Registre public: 342242

- Discussions sur le meilleur moment de l'année pour organiser des séances d'information publique et autres possibilités de mobilisation que les réunions en présentiel
- Questions sur « l'Expansion de la Meliadine »
- Inquiétudes quant à la qualité de l'eau du lac Meliadine
- Discussions sur la satisfaction des employés du site Meliadine d'Agnico Eagle et possibilités d'emplois pour les personnes en situation de handicap.
- Questions : où vont les fonds versés à la Kivalliq Inuit Association?
- Discussion sur la traduction en Inuktitut du titre « Nunavut Impact Review Board » ainsi que sur la fréquence des visites du site
- Commentaires sur les panneaux traduits le long de la route d'accès praticable en tout temps.

Pour plus de renseignements concernant la réunion communautaire, consultez le Rapport de la visite du site en 2022¹⁰.

Pendant les séances d'information sur la proposition d'expansion du projet Meliadine, la CNER a entendu plusieurs inquiétudes en ce qui a trait à la surveillance :

- Questions concernant les travaux antérieurs effectués par hélicoptère dans la région de Baker Lake
- Question: Comment sont effectués les enregistrements de vols?
- Serait-il possible de connaître à l'avance les horaires des vols? Est-il possible d'avoir un préavis d'un mois?
- Auprès de quels directeurs d'Agnico Eagle pouvons-nous exprimer nos inquiétudes?
- Inquiétudes quant aux incidences des mines Meadowbank/Whale Tail et Meliadine dans l'Inlet Chesterfield
- Questions concernant les études effectuées sur les zones de rejet de l'eau saline au port d'Itivia.
- Question: Où est stockée l'eau saline qui n'est pas rejetée dans le port d'Itivia?

5.0 ZONES EXIGEANT D'AUTRES ÉTUDES OU DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE SURVEILLANCE

Après révision du Rapport annuel 2021 d'Agnico Eagle, la CNER a formulé les commentaires suivants:

Mandat du GCET et Protocole d'entente

Selon la modalité et condition no.132, le promoteur et les parties concernées doivent soumettre à la CNER un Protocole d'entente (P.E) et un Cadre de référence (C.R) (mandat) pour le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre, au moins soixante jours avant toute construction de conduites d'eau. Le 1er avril 2022, Agnico Eagle a, par écrit, proposé à la CNER de lui soumettre,

¹⁰ No. de référence du Registre public : 342242

le 3 mai 2022 au plus tard, une version finalisée du P.E. et du C.R, ce qui lui donnerait le temps d'établir un consensus entre les parties concernées¹¹. Cette mise à jour a été soumise à la CNER pour respecter l'échéancier des soixante (60) jours requis avant le 1^{er} juin, date du début de la construction des conduites d'eau. De plus, lors des réunions techniques des 23 et 24 novembre sur la proposition « d'Expansion de la Meliadine » d'Agnico Eagle, la CNER a appris que le GCET était en train de finaliser le P.E. et le C.R. La CNER aimerait obtenir des précisions quant à la réception des copies finalisées.

- Puisque la date initiale du début de la construction est déjà passée, la CNER demande une mise à jour sur la finalisation du P.E. et du C.R. avec les parties concernées du GCET. Les agentes de surveillance réclament également des précisions quant à l'impact des délais de création du GCET sur l'échéancier de la construction et de l'exploitation des conduites d'eau. Elles demandent en outre si une date de construction a été prévue en 2023.

Plan de surveillance et de gestion de l'écosystème terrestre

Dans ses Rapports de surveillance de 2019-2020 et 2020-2021, la CNER avait recommandé qu'Agnico Eagle finalise une mise à jour complète du Plan de gestion et de surveillance de l'écosystème terrestre (PGSET) en tenant compte des commentaires des parties. Dans son *Rapport annuel de 2021*, Agnico Eagle avait inclus une version actualisée du PGSET. Toutefois, la CNER ne comprend pas très bien comment les commentaires des parties ont été intégrés dans cette mise à jour. Elle reconnaît en outre que dans sa réponse aux recommandations faites par la Commission en 2020-2021, Agnico Eagle avait proposé de réviser le PGSET selon une approche progressive et d'effectuer de plus amples révisions lorsque le GCET de la Meliadine serait en fonction.

- Puisque le GCET est encore dans ses premières phases de développement, les agentes de surveillance demandent que leur soit précisée la date de parution de la prochaine version du PGSET et que cette information soit incluse dans le Rapport annuel 2022.

Note technique sur les caribous à colliers émetteurs

Le 11 mai 2022, Agnico Eagle a soumis la note technique sur les interactions des caribous à colliers émetteurs avec la RAPTT de la Meliadine¹² et ce, conformément à la modalité et condition no.44 qui stipule :

« En consultation avec le Groupe consultatif sur l'environnement Terrestre, le promoteur révisera la note technique intitulée « Interactions des caribous à colliers émetteurs avec la RAPTT de la Meliadine », décrivant les traversées et les déviations des caribous par rapport à la route d'accès praticable en tout

¹¹ No. de référence du Registre public : 338507

¹² No. de référence du Registre public : 339504

temps, évaluées à partir des données tirées de colliers émetteurs; il en transmettra une copie à la CNER avant la construction/installation des conduites d'eau. »

La lettre d'accompagnement¹³ précisait que les consultations avec le GCET n'étaient pas terminées et que les membres de ce Groupe avaient jusqu'au 27 mai 2022 pour soumettre à Agnico Eagle les observations à inclure dans la note technique. La KIA et la GKD ont déclaré dans leurs commentaires que leurs observations n'avaient pas été prises en considération. D'après la réponse d'Agnico Eagle à cet égard, la CNER a compris que les principaux résultats et les prochaines mesures seront discutées au sein du GCET.

- La CNER attend avec impatience qu'un résumé de ces discussions avec le GCET soit inclus dans le Rapport annuel 2022 avec des précisions quant à la date de publication de la nouvelle version de la note technique, révisée en consultation avec le GCET.

Surveillance de la poussière

La CNER félicite Agnico Eagle d'avoir amélioré la description et l'explication de l'anti-poussière dans son *Rapport annuel 2021* et a constaté pendant la visite que du site que le chlorure de calcium était appliqué le long de la route d'accès praticable en tout temps (RAPTT). La CNER a également constaté qu'Agnico Eagle a réussi à rendre compte de l'application du dépolluant (Annexe A, Tableau 2 (Application de l'anti-poussière (produit CaC12) sur le site de la Meliadine), du Rapport de surveillance de la qualité de l'air. Il semble toutefois que le dépolluant a été davantage appliqué en 2021 qu'en 2020 et que certaines parties de la RAPTT en reçoivent davantage que d'autres. Mais sans discussions plus approfondies, ceci est difficile à saisir dans un format tabulaire.

- Puisqu'en 2020, la CNER avait demandé des renseignements sur la fréquence et les emplacements où le dépolluant a été appliqué pour contrer un éventuel accroissement des retombées de poussière, les agentes de surveillance aimeraient savoir comment ce dépolluant est appliqué le long de la RAPTT (par ex. : est-ce que certaines zones posent davantage de problèmes et doivent être davantage dépolluées?). La CNER suggère de produire une carte ou un tableau indiquant les sections traitées de la RAPTT et la fréquence des traitements (par ex.: le nombre d'applications serait indiqué par des couleurs sur les sections de la route).

Agnico Eagle a également rapporté que la période d'échantillonnage de 2021 avait été plus tardive qu'en 2020; elle s'était produite en octobre et la couverture neigeuse de la route peut affecter les résultats. Si cette occurrence permet à Agnico Eagle de comparer le dépolluant actif au

¹³ No. de référence du Registre public : 339505

dépoussiérage naturel qu'apporte la neige, ces changements de période d'échantillonnage compliquent les comparaisons annuelles.

- Les agentes de surveillance demandent à Agnico Eagle d'assurer une normalisation de la collecte des données afin d'atténuer les variables supplémentaires, chaque fois que possible.

6.0 CONSTATATIONS

Tel que rapporté à [l'article 1.0](#), le programme de surveillance de la CNER a pour objectifs de :

- a) Mesurer les effets pertinents des projets sur les milieux écosystémiques et socioéconomiques de la région du Nunavut;*
- b) Déterminer si l'utilisation visée des terres ou des ressources est exécutée conformément aux conditions préétablies et, le cas échéant, dans quelle mesure;*
- c) Fournir les informations de base nécessaires aux organismes chargés d'assurer le respect des conditions des approbations autorisant l'utilisation des terres ou des ressources visées; et*
- d) Évaluer l'exactitude des prévisions mentionnées s dans les énoncés des répercussions du projet*

Dissuasion des espèces sauvages

Selon la modalité et condition no. 75, le promoteur doit appliquer des mesures d'atténuation et des programmes de surveillance pour limiter l'attraction des prédateurs et des charognards vis-à-vis des installations du projet. *Dans son rapport annuel 2018-2019 de surveillance du projet de mine d'or Meliadine*, la Commission avait recommandé, suite à la mort de 22 renards en 2018, qu'une Vérification de la sécurité des ours et autres animaux sauvages soit effectuée afin de préciser les risques potentiels ou les facteurs d'attraction des espèces sauvages et qu'une révision du Plan de gestion des déchets soit annexée au Rapport annuel 2019. Selon les derniers rapports, le site a continué à attirer les espèces sauvages car quinze (15) renards sont morts en 2019 et trente (30) en 2021. De plus, selon le *Rapport annuel de 2021*, un renard aurait attaqué un employé d'Agnico Eagle

La CNER comprend que la Vérification de la sécurité des ours et des espèces sauvages a dû être repoussée à cause de la pandémie de la COVID-19. Pour lancer le processus, la compagnie a mis sur pied des programmes internes visant à mieux gérer les attractifs, notamment un programme de nettoyage hebdomadaire des déchets sur le site; elle a aussi créé un Groupe de travail sur l'environnement chargé d'examiner la gestion des déchets et de proposer du matériel de formation.

Toutefois, à cause des mortalités continues de renards, la Commission a insisté sur le besoin d'identifier et d'implanter d'autres mécanismes pour limiter les attractifs sur le site.

La CNER comprend que la Vérification de la sécurité des ours et espèces sauvages a dû être repoussée à cause de la pandémie de la COVID-19. Pour lancer le processus, la compagnie a mis sur pied des programmes internes visant à mieux gérer les attractifs, notamment un programme de nettoyage hebdomadaire des déchets sur le site; elle a aussi créé un Groupe de travail sur l'environnement chargé d'examiner la gestion des déchets et de proposer du matériel de formation. Toutefois, à cause des mortalités continues de renards, la Commission a insisté sur le besoin d'identifier et d'implanter d'autres mécanismes pour limiter les attractifs sur le site. et a recommandé que la Vérification de la sécurité des ours et des espèces sauvages soit effectuée dès que possible et que les résultats facilitent la publication de mises à jour et déclenchent des stratégies de gestion adaptative.

Le point sur le maintien de la stratégie de rejets salins de 2021

En 2020, la CNER a approuvé la proposition de “Stratégie 2020 de rejets salins” d'Agnico Eagle, comportant le transport par camion de 1,600 m³/jour d'eau traitée et leur rejet dans la baie Melvin, pendant un (1) an et pendant la saison des eaux libres. Étant donné l'augmentation du volume de camionnage et de rejet, cette approbation impliquait la soumission à la CNER de rapports particuliers sur la surveillance de l'environnement terrestre, la qualité de l'air, le rejet dans l'océan. En 2021, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions a déterminé que la continuité de la stratégie de rejet de 1,600 m³/jour pendant la saison des eaux libres de 2021, n'exigeait aucune évaluation supplémentaire. Devant l'absence d'une demande de continuité de la stratégie 2020 de rejets salins, la CNER a émis en 2021 la Recommandation no.1, réclamant une mise à jour et des informations spécifiques en matière de surveillance et d'atténuation. Agnico Eagle a répondu en déclarant que le camionnage et le rejet accrus s'étaient poursuivis en 2021 et a produit un rapport détaillant la surveillance des ouvrages.

Lors de sa visite du site de 2022, la CNER a confirmé que le camionnage et/ou le rejet des effluents salins n'avaient pas eu lieu en 2022 puis l'eau était stockée dans la fosse Tiriganiaq no.2. La Commission reconnaît que le camionnage des 800 m³/jour et le rejet dans la baie Melvin peuvent être irréguliers et Agnico Eagle a déjà reçu l'approbation pour un transport et un rejet, à court terme, de 1600 m³/jour. Toutefois, l'absence ou le retard du préavis des travaux a entravé la capacité de la CNER de conseiller des niveaux appropriés de surveillance et d'atténuation des répercussions. Par conséquent, la CNER a réclamé un préavis avant que ne soient entrepris le camionnage et le rejet des effluents salins. De plus, la Commission a souligné qu'une proposition devra être déposée si Agnico Eagle envisage d'excéder le rejet de 800 m³/jour.

Données des colliers émetteurs des caribous et Accord de partage des données et des échantillons.

Tel que souligné par les parties et le promoteur tout au long du processus d'établissement des rapports annuels de 2021 sur les projets d'Agnico Eagle dans la région de Kivalliq, la compagnie a encore besoin de conclure un Accord de partage des données et des échantillons (APDE) avec le gouvernement du Nunavut, facilitant ainsi l'échange des données satellite des colliers émetteurs des caribous de la région et maximisant alors la précision de l'analyse des répercussions du projet sur les hardes de caribous de la région. L'an passé, la Commission a demandé au gouvernement du Nunavut (GN) de préciser sa capacité de transmettre à Agnico Eagle les données des colliers émetteurs des caribous par le biais de sa surveillance annuelle des projets de Meadowbank Gold et Whale Tail Pit. Le GN a répondu que la négociation de l'Accord de partage de données télémétriques brutes connaissait des retards continus et qu'un formulaire normalisé de l'APDE était requis. Il a ajouté que bien que le partage des données brutes de télémétrie exige un APDE, les données télémétriques simples sont transmises et suffisent pour répondre aux exigences fondamentales de surveillance et d'atténuation du Plan de gestion de l'écosystème terrestre pour ces projets.

La Commission a donc relevé des problèmes en ce qui a trait non seulement à l'évaluation complète de l'interaction des caribous avec les projets d'Agnico Eagle dans la région de Kivalliq mais encore aux répercussions de ce manque d'information sur les prochaines évaluations et enfin sur la carence actuelle en matière de données. La Commission ne saurait trop insister sur l'importance de finaliser l'APDE et demande une discussion sur les implications de données manquantes en matière de surveillance et d'atténuation. Elle aimerait également être informée de la date à laquelle l'APDE sera finalisée aussi bien par le GN que par Agnico Eagle.

Inquiétudes concernant le dynamitage

À l'été 2022, la CNER a reçu plusieurs courriels de membres de la population concernant un dynamitage survenu le 10 juillet 2022¹⁴. Leurs inquiétudes portaient sur la migration des caribous qui avait lieu à ce moment-là et sur les communications qui en avaient (ou pas) été faites à la population. Tel que décrit dans le Programme de surveillance du dynamitage (4ème version, avril 2022) et dans le PGSET (4ème version, avril 2022), le dynamitage doit être limité lorsque les caribous sont dans le voisinage du projet et aucune activité de dynamitage ne sera effectuée lorsque des hardes de caribous seront à moins de cinq (5) kilomètres du site de la mine. La CNER a envoyé les courriels à Agnico Eagle et à la Kivalliq Inuit Association qui lui ont oralement répondu que toutes les organisations communautaires avaient été impliquées dans la planification du dynamitage. Mais la CNER n'a reçu aucune réponse écrite aux courriels de la communauté.

¹⁴ Nos. de référence du Registre public : 341869 à 341871

Selon la CNER, les courriels ne précisent pas réellement si les caribous se trouvaient dans la zone précisée au moment du dynamitage. D'autre part, lors de la séance de mise à jour communautaire, la CNER a entendu les membres de la communauté s'inquiéter du changement de comportement de la harde de caribous lors d'un dynamitage. Selon les membres de la communauté, la zone-tampon de cinq (5) kilomètres ne suffit pas pour atténuer les perturbations indirectes que subissent les caribous. L'ajout d'un demi-kilomètre devrait être envisagé. Lors de la réunion technique organisée les 23 et 24 novembre pour la proposition « d'Expansion de la Meliadine », Agnico Eagle a déclaré qu'il estimait que ses actuelles mesures d'atténuation étaient satisfaisantes. Toutefois, devant les inquiétudes de la collectivité, la CNER encourage le promoteur à en discuter avec la Kivalliq Inuit Association et la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization et de lui revenir avec une mise à jour.

La Commission demande à Agnico Eagle de lui soumettre par écrit, dans les trente (30) jours, une explication non seulement du dynamitage du 10 juillet 2022 mais encore de la conformité aux plans de gestions et de surveillance en vigueur. La compagnie indiquera en outre comment les parties et les membres de la communauté sont avisés de l'occurrence d'importants dynamitages.

Puisque les membres de la collectivité ont constaté que le dynamitage avait provoqué des perturbations chez les caribous, la Commission recommande à Agnico Eagle de discuter avec la Kangiqliniq Hunters and Trappers Organization et/ou avec les observateurs de caribous de la Kivalliq Inuit Association de la possibilité d'ajouter un demi-kilomètre à la zone-tampon et de préciser si des mises à jour doivent être apportées au Plan de gestion et de surveillance de l'écosystème terrestre. Cette explication devrait être intégrée dans le prochain rapport annuel d'Agnico Eagle.

7.0 CONCLUSION

Pendant la période de surveillance 2021-2022, Agnico Eagle s'est conformé à la majorité des exigences du certificat de projet de la mine d'or de Meliadine. De plus, Agnico Eagle répond généralement aux objectifs des plans et des procédures de surveillance et d'atténuation mis en place pour le projet. Toutefois, certains problèmes demeurent en suspens et nécessiteront l'attention du promoteur, comme cela est indiqué dans le présent rapport; les principaux problèmes cernés pendant la présente période de surveillance sont les suivants:

1. l'absence de réalisation ou de progrès pour répondre aux modalités et conditions suivantes :
1, 8, 10, 12, 17, 43, 44, 45, 54, 55, 57, 66, 75, 86, 91, 104, 105, 132.
2. Le cadre de référence et le Protocole d'entente du Groupe consultatif sur l'environnement terrestre
3. Le plan de gestion et le plan de surveillance de l'écosystème terrestre
4. Note technique sur les caribous à colliers
5. Surveillance de la poussière
6. Dissuasion des espèces sauvages

7. Rejet des effluents salins
8. Données tirées des colliers de caribous et Accord de partage des données et des échantillons avec le gouvernement du Nunavut
9. Inquiétudes concernant le dynamitage

Préparé par: Emily Koide, MSc
Titre: Conseillère technique III
Date: 21 décembre 2022


Signature:

Revisé par: Kelli Gillard PAg, CTAJ
Titre: Gestionnaire, Surveillance du projet
Date: 21 décembre 2022


Signature:

**Annexe A: Conformité avec le certificat de projet no 006, modification no.02, du projet de mine d'or
Meliadine**

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>2021</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>2022</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>Commentaires de la CNER</u>
Exigences réglementaires générales				
1. Nomination d'agent(s) de surveillance	s/o	Active Conforme	Active Conforme	Terminé par la CNER
2. La CNER doit produire annuellement un rapport sur le programme de surveillance (en anglais et en inuktitut)	Annuellement	Active Conforme	Active Conforme	Terminé par la CNER.
3. La CNER organisera des réunions communautaires périodiques et effectuera des mises à jour sur son programme de surveillance	s/o	Active Conforme	Active Conforme	Un après-midi Porte ouverte et une présentation en soirée ont eu lieu le 28 juillet 2022 à Rankin Inlet. Se référer à l'article 4.0 pour plus de détails.
4. La CNER programmera des inspections périodiques des sites.	s/o	Active Conforme	Active Conforme	La visite du site a été effectuée les 26 et 27 juillet 2022. Se référer à l'article 3.0 de ce rapport pour plus de détails.
5. Le promoteur doit obtenir tous les permis fédéraux et territoriaux et toutes les autres autorisations requises, et doit observer les exigences de ces instruments de réglementation. .	s/o	Active Conforme	Active Conforme	La liste des autorisations et des permis actifs a été présentée dans le <i>Rapport annuel 2021</i> .

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>2021</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>2022</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>Commentaires de la CNER</u>
6. Obligation de se conformer aux lois et aux règlements et/ou aux instruments réglementaires en matière d'environnement et, tel que prescrit par la Loi, obligation de signaler immédiatement toute non-conformité.	Annuellement	Active Conforme	Active Conforme Active In Compliance	En 2021, et tel que détaillé dans le <i>Rapport annuel de 2021</i> , les inspections en présentiel ont été limitées à des visites sans contact et/ou des visites virtuelles à cause de la COVID-19.
7. Affichage d'un avis de garantie d'exécution adéquate.	n/a	Terminé	Terminé	
Dossiers de surveillance				
8. Exigences relatives à la préparation des rapports de surveillance.	Annuellement	Active Conforme	Active Conforme	
9. Dans la mesure du possible, rendre accessibles en anglais et en inuktitut, les principaux résultats de surveillance ou les résumés des principaux résultats. .	Annuellement	Active Conforme	Active Conforme	Les résumés de surveillance en inuktitut et aux résultats importants, ont été soumis dans le <i>Rapport annuel 2021</i> .
10. Tenir à jour les dossiers, y compris les résultats, de toute activité de surveillance, de données ou d'analyses liées au projet, pendant toute la durée du projet, y compris lors de la surveillance à la fermeture et après fermeture.	Annuellement	Active Conforme	Active Conforme	

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>2021</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>2022</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>Commentaires de la CNER</u>
11. Tenir à jour, au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont recueillis, l'Énoncé des incidences environnementales ainsi que les programmes de surveillance environnementale, élaborés dans le cadre du projet.	Dès que l'information est mise à jour	Active Conforme	Active Conforme	
12. Avoir un portail Web ou une page Web propre au projet afin rendre accessible, à partir d'un guichet unique, toute l'information de surveillance non confidentielle et toute l'information communiquée aux organismes de réglementation.	s/o	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante- En cours	http://aemnunavut.ca/operations/meliadine/ La CNER se réjouit de voir qu'Agnico Eagle a amélioré son site Web et y a inclus davantage de documents liés à la surveillance annuelle. La CNER ne saurait trop insister sur l'importance d'afficher tous les plans actifs de surveillance et d'atténuation des répercussions ainsi que les autres informations publiques concernant le projet.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>2021</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>2022</u> <u>Réalisation de la conformité</u>	<u>Commentaires de la CNER</u>
Engagement soutenu dans la surveillance, la modélisation, la gestion et la soumission de rapports du projet				
13. Établir de permanentes possibilités de consultation et de commentaires sur toutes les modifications importantes apportées au programme de surveillance du projet, à la modélisation, aux études, aux plans de gestion, aux mesures de gestion et à la soumission de rapports.	Annuellement	Active Conforme	Active Conforme	
14. Dans la mesure du possible, la CNER donnera la possibilité de commenter toutes les modifications importantes apportées au programme de surveillance lié au projet, à la modélisation, aux études, aux plans de gestion, aux mesures de gestion et aux rapports soumis par le promoteur en vertu du certificat de projet.	Annuellement	Active Conforme	Active Conforme	Les commentaires des parties sur la conformité et sur la surveillance des répercussions, basés sur le <i>Rapport annuel 2021</i> et sur l'année de surveillance 2021, ont été reçus.

Modalités et conditions spécifiques au projet de mine d'or Meliadine

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
QUALITÉ DE L'AIR				
1: Mise à jour du Plan de surveillance de la qualité de l'air	<i>Le plan mis à jour devrait être soumis au moins 90 jours avant le début de la construction et les résultats le seront chaque année.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Par manque de conteneurs d'échantillonnage, les échantillons du DF-1 et du DF-WT ont été effectués plus tard que pour les autres transects. ▪ En moyenne, les résultats des retombées de poussière étaient inférieurs à ceux des années précédentes. Mais ceci est peut-être dû au fait que les échantillons ont été prélevés plus tard dans la saison, quand la couverture neigeuse risque de réduire la poussière. ▪ Afin de réaliser des comparaisons annuelles, Agnico Eagle devrait normaliser les périodes de collecte de poussière.
2: Surveillance des émissions	<i>Le rapport et les paramètres doivent clairement préciser les résultats comparés aux niveaux prévus dans l'EIEF ou aux limites établies par les lignes</i>	Active Conforme	Active Conforme	Selon le rapport 2021 de surveillance de la qualité de l'air et le <i>Rapport annuel 2021</i> , les émissions moyennes annuellement mesurées étaient bien inférieures aux normes du gouvernement du Nunavut (GN) sur de qualité de l'air

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>directrices et les règlements applicables.</i>			ambiant et aux valeurs prévues dans l'EIEF pour l'année 2020.
3: Plans de surveillance et de gestion de la poussière	<i>Le plan mis à jour devrait être soumis au moins 60 jours avant le début des travaux de construction.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Le Rapport 2021 de surveillance de la qualité de l'air détaille l'utilisation de dépoussiérant le long des routes et du site du projet.
4: Plan de gestion de l'incinération	<i>Le plan mis à jour devrait être soumis au moins 60 jours avant le début de la construction de l'incinérateur.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion de l'incinération (7 ^{ème} version) (avril 2022).
5: Résultats des essais de cheminée	<i>Les résultats des essais de cheminées seront rapportés annuellement ou autrement si éventuellement requis.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les essais de cheminées ont été effectués tels que prescrits dans la 7^{ème} version du Plan de gestion de l'incinération (avril 2022). ▪ Un (1) essai a excédé la limite de l'Équivalent toxique total de 80 pg/m³ à 11%. Mais la moyenne des trois (3) tests demeure en deçà des limites autorisées. ▪ Les concentrations moyennes mesurées de mercure et de furanes demeurent en deçà des normes fixées par le GN pour ces paramètres.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
6: Mesures d'élimination de la poussière à la décharge	<i>La mise en œuvre des activités de conformité sera rapportée et expliquée dans le rapport annuel du promoteur.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le dépoussiérant utilisé à la décharge pendant le recouvrement ou l'enfouissement est indiqué dans la 6^{ème} version, 2020, du Plan de gestion de la poussière. ▪ La CNER demande que l'occurrence d'enfouissement ou de recouvrement à la décharge soit indiquée dans tous les futurs rapports annuels.
CLIMAT ET MÉTÉOROLOGIE				
7: Calculs des émissions de gaz à effet de serre produites par le projet	<i>La mise en œuvre des activités de conformité sera rapportée et expliquée dans le rapport annuel du promoteur.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Selon le rapport 2021 de surveillance de la qualité de l'air et le <i>Rapport annuel 2021</i> , les émissions moyennes annuellement mesurées étaient bien inférieures aux normes du gouvernement du Nunavut (GN) sur la qualité de l'air ambiant et aux valeurs prévues dans l'EIEF pour l'année 2020
8: Lors des études et de la recherche sur les changements climatiques, consultez les Inuits sur les initiatives	<i>Résumé annuel des consultations et de la manière dont l'information a été utilisée pour instruire la planification du projet.</i>	Active Conforme	Active Insuffisante- En cours	Au cours de l'année précédente, Agnico Eagle avait consulté les membres de la collectivité quant à l'étude de réhabilitation et régénération naturelle de la toundra; mais aucune description de la participation des Inuits ou des membres de la collectivité n'a été incluse dans le Rapport annuel 2021.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
relatives aux changements climatiques.				
9: Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).	<i>Le plan doit être soumis dans les 90 jours précédant le début des opérations.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 1 ^{ère} version 1 (janvier 2019)
BRUIT ET VIBRATIONS				
10: Plan de réduction du bruit et des vibrations	<i>Le plan finalisé de réduction du bruit et des vibrations doit être soumis dans les 90 jours précédant le début des travaux de construction.</i>	Active Conforme	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de réduction du bruit et des vibrations, 3^{ème} version (3 mars 2020). ▪ PGSET, 4^{ème} version (avril 2022) ▪ La KHTO a fait part de ses inquiétudes concernant le dynamitage avec les caribous dans le voisinage.
11: Surveillance du bruit et des vibrations sur les sites d'hébergement	<i>Les résultats de surveillance et la mise en œuvre de ces mesures seront traités dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de surveillance et de réduction du bruit, 3^{ème} version (mars 2020). ▪ Programme de surveillance du dynamitage, annexe 32-2, 4^{ème} version, (avril 2022)

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
ENVIRONNEMENT TERRESTRE				
12: Cartographie et surveillance du pergélisol	<i>Intégrer dans le rapport annuel, un résumé explicatif des activités de conformité ainsi que des résultats de cartographie.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe 6 : Rapport annuel d’inspection géotechnique 2020. ▪ Les futurs rapports devront inclure davantage d’explications pour que les parties comprennent les effets des structures minières sur le pergélisol.
13: Terrain, sols et enquêtes géotechniques	<i>Le plan mis à jour doit être soumis dans les 90 jours suivant la délivrance du certificat de projet. Les mises à jour seront produites sur demande et les résultats devront être annuellement expliqués.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion et de protection environnementale, 9^{ème} version (mars 2019). ▪ Annexes 7 et 8: Rapports d’inspection géotechnique annuels (2020 et 2021) ainsi que Tableau des réponses et des mesures prises d’Agnico Eagle
14: Conception des digues et des installations de stockage des résidus	<i>Les détails doivent être transmis à la CNER au moins 60 jours avant le début de la construction et les résultats de tout autre rapport demandé doivent être inclus dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe 6: Rapport d’inspection géotechnique 2021. ▪ Annexes 7 et 8: Rapports d’inspection géotechnique annuels (2020 et 2021) ainsi que Tableau des réponses et des mesures prises d’Agnico Eagle.
15: Conception et gestion des installations de stockage des résidus	<i>Un résumé de l’évaluation et les plans actualisés doivent être soumis dans les six (6) mois suivant la délivrance du certificat de projet et les résultats de tout</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d’intervention d’urgence et de gestion des risques, 4^{ème} version (avril 2015).

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>autre rapport demandé doivent être traités dans le rapport de surveillance annuel.</i>			<ul style="list-style-type: none"> Plan provisoire de fermeture et remise en état (PPFR; décembre 2019)
16: Plan de gestion de l'érosion	<i>Le plan et la mise en œuvre de ces mesures et les résultats de surveillance, ainsi que toute mise à jour subséquente du plan, doivent être transmis et expliqués dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion des sédiments et de l'érosion (mars 2021, 3 ^{ème} version)
17: Intégrité du pergélisol	<i>Un résumé des activités de conformité ainsi que les résultats de la surveillance ou des stratégies de gestion adaptative doivent être intégrés dans le rapport annuel.</i>	Active Insuffisante- En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 6: Rapport d'inspection géotechnique 2020. En réponse à RCAANC, Agnico Eagle a fourni des détails supplémentaires sur la dégradation du pergélisol; toutefois, d'autres explications devront être intégrées dans les futurs rapport annuels pour que les parties comprennent les effets des structures minières sur le pergélisol.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
18: Dessins des ouvrages tels que complétés et plans de conception finaux	<i>Des copies des dessins et des conceptions définitifs seront soumis au fur et à mesure de leur réalisation; une mise à jour sera soumise, pour inclusion dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> La CNER a aussi reçu du promoteur un résumé mensuel sur la construction. Étant donné que le projet est maintenant en exploitation, le dernier rapport a été reçu en juin 2019. s Annexe 9: Dessins des ouvrages définitifs du bassin de rétention no.6.
19: Programme de surveillance des résidus et des stériles	<i>Le programme de surveillance sera soumis au moins 90 jours avant l'établissement de l'une ou l'autre des installations; les révisions et les mises à jour subséquentes du plan seront soumises, telles que requises et incluses dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion des déchets miniers, version 7 (avril 2022). Lors de l'inspection géotechnique annuelle de 2021, il a été constaté que de la poussière provenant des installations de stockage des résidus retombait sur l'installation adjacente de stockage des stériles et que des mesures destinées à réduire cet empoussiérage devraient être instaurées.
20: Plan de fermeture et de remise en état	<i>Le plan mis à jour doit être transmis dans les six (6) mois suivant la délivrance du certificat de projet. Les mesures et les résultats de surveillance seront soumis chaque année et les mises à jour subséquentes du plan le seront sur demande.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 31: Le rapport 2021 de restauration de la toundra et de surveillance de la régénération naturelle explore les possibilités de végétalisation aux fins de remise en état. La CNER s'attend à ce que le Plan de fermeture provisoire et de remise

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
				en état soit actualisé au fur et à mesure de l'acquisition des connaissances sur la remise en état.
21: Plan de gestion des déchets	<i>Le plan mis à jour devra être soumis au moins 90 jours avant le commencement de l'exploitation des décharges du projet. Les mesures et les résultats de surveillance seront soumis dans le rapport annuel et les mises à jour subséquentes du plan le seront sur demande.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion des déchets et des décharges, 8^{ème} version (avril 2022). ▪ En réponse à la KIA, Agnico Eagle a déclaré que les bermes de la décharge actuelle devraient être relevées et qu'un autre site d'enfouissement était envisagé. La CNER s'attend à être avisée de ces changements près de la date de mise en vigueur.
GÉOLOGIE (INCLUANT LA GÉOCHIMIE)				
22: Adaptations du plan de gestion des déchets de la mine et pratiques fondées sur les résultats obtenus par le biais de la surveillance.	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion des déchets miniers, 9 ^{ème} version (avril 2022)
23: Plan de gestion des déchets de la mine – Gisement Discovery	<i>Le Plan devra être soumis pour le rapport de surveillance annuel au moins 90 jours avant la construction; les révisions subséquentes le seront chaque année de concert avec les</i>	Pas encore active - Pas encore applicable	Pas encore active- Pas encore applicable	

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>résultats ultérieurement rapportés.</i>			
HYDROGÉOLOGIE ET QUANTITÉ ET QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES				
24: Données hydrauliques	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris des résultats des stratégies de surveillance et de gestion adaptative) sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le promoteur a soumis en 2016 les résultats de ses examens hydrogéologiques de 2015. ▪ Mise à jour du modèle à eaux souterraines pour traduire les étapes de développement telles que réalisées pour la mine souterraine Tiriganiaq. Plan de gestion des eaux souterraines, 8^{ème} version (mai 2022).
25: Plan de gestion des eaux souterraines	<i>Un plan mis à jour doit être transmis dans les 90 jours suivant la réception du certificat de projet modifié. Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les résultats de la surveillance ou des stratégies de gestion adaptative) sera inclus dans le rapport de surveillance annuel..</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion des eaux souterraines, 8^{ème} version (mai 2022). ▪ Plan de gestion adaptative pour la gestion de l'eau, 2^{ème} version (mai 2022). ▪ En réponse à RCAANC, Agnico Eagle a déclaré que le Plan de gestion adaptative entrerait en vigueur dès l'exploitation de la conduite d'eau. ▪ La CNER aimerait obtenir de plus amples détails sur la consultation à l'approche de l'activation de ces plans.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
26: Taux de remplissage de la fosse	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion des eaux, 12 ^{ème} version (avril 2022)
HYDROLOGIE (INCLUANT LA QUANTITÉ D'EAU DE SURFACE) ET QUALITÉ DE L'EAU ET DES SÉDIMENTS				
27: Plan de surveillance des effets aquatiques (PSEA)	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, y compris les résultats de la surveillance ou des stratégies de gestion adaptative sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de conception du Programme de surveillance des effets aquatiques (PSEA), 2^{ème} version (avril 2022). ▪ Rapport annuel 2021 sur le PSEA ▪ Plan de surveillance de la qualité de l'air, 2^{ème} version (avril 2020). ▪ Rapport 2021 de surveillance de la qualité de l'air.
28: Plan de gestion des sédiments et de l'érosion	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, y compris les résultats de la surveillance ou des stratégies de gestion adaptative sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion des sédiments et de l'érosion (3 ^{ème} version, mars 2021).
29: Surveillance de l'infrastructure hydraulique	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, y compris les résultats de la surveillance ou des stratégies de gestion adaptative sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la crue nivale, 7^{ème} version (avril 2022) ▪ Plan de gestion des routes, 9^{ème} version (mars 2022)

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
MILIEU AQUATIQUE D'EAU DOUCE				
30: Le Plan de surveillance des effets aquatiques (PSEA) devrait au minimum inclure de l'information sur les lacs de référence, la sédimentation et les tests additionnels sur les poissons	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, y compris les résultats de la surveillance ou des stratégies de gestion adaptative sera intégré dans le rapport de surveillance annuel. .</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de conception du Programme de surveillance des effets aquatiques (PSEA), 2^{ème} version (avril 2022) ▪ Rapport annuel 2021 sur le PSEA
31: Distances des zones de recul entre les carrières du projet et les plans d'eau abritant des poissons ou les plans d'eau permanents	<i>La mise en vigueur de ces mesures doit être incluse dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Engagement, dans le plan de gestion des carrières et des bancs d'emprunt, 6 ^{ème} version (mars 2018), de maintenir, chaque fois que possible, une distance de recul d'au moins 31 mètres par rapport aux cours d'eau.
32: Plan de drainage du site et de contrôle du limon	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les mises à jour du plan, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel. .</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion des eaux, 12^{ème} version (avril 2022) ▪ Plan de gestion des sédiments et de l'érosion (3^{ème} version, mars 2021).

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
				<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion des routes, 9^{ème} version (mars 2022).
33: Dynamitage	<i>La mise en vigueur de ces mesures doit être incluse dans et expliquée dans le rapport annuel soumis par le promoteur à la CNER.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<i>Rapport annuel 2021, annexe 22: Il a été déclaré dans le Rapport de surveillance du dynamitage, qu'une (1) explosion avait excédé le seuil de dynamitage. Selon le promoteur, ceci est probablement dû à un placement incorrect des instruments/explosifs.</i>
34: Entretien des cours d'eau	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les mises à jour du plan, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Les mesures d'atténuation sont expliquées dans le Plan de gestion des eaux, 12 ^{ème} version (avril 2022) ainsi que dans le Plan de gestion des routes, 9 ^{ème} version (mars 2022), notamment l'utilisation de tamis sur les conduites de prise d'eau, les réglages des débits, l'utilisation de ponts à portée libre, et l'évitement des travaux de construction dans l'eau pendant les périodes sensibles, conformément aux lignes directrices de Pêches et Océans Canada.
VÉGÉTATION				
35: Empreinte physique du site	<i>Un résumé des consultations et de la manière dont l'information a été utilisée pour instruire la planification du projet doit être</i>	Active Conforme	Active Conforme	La perte directe d'habitat a été évaluée en 2021; l'empreinte physique du projet représente actuellement 38% (633 ha) de

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>inclus dans le rapport annuel soumis par le promoteur à la CNER.</i>			l’empreinte physique totale approuvée (1 682 ha).
36: Espèces envahissantes – Inspections des véhicules	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les mises à jour du plan, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Non-conforme	Active Conforme	Dans le <i>Rapport annuel 2021</i> , le paragraphe 10.4 précise que tout l’équipement et les fournitures en vrac arrivent sur les sites débarrassés de la terre et des résidus de plantes.
37: Surveillance des espèces envahissantes –	<i>Un résumé des consultations et de la manière dont l’information a été utilisée pour instruire la planification du projet doit être inclus dans le rapport annuel soumis par le promoteur à la CNER. .</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	Deux (2) plantes de pissenlit officinal ont été découvertes le long de la RAPTT. La CNER a constaté que des affiches sur les espèces envahissantes ont été placées sur le site et ont également été incluses dans le matériel d’intégration destiné à la formation du personnel.
38: Végétation – Mise à jour de la surveillance de base et continue.	<i>Les résultats de surveillance et la mise en vigueur de ces mesures doit être rapportée et discutée dans le rapport annuel soumis par le promoteur à la CNER</i>	Active Conforme	Active Conforme	La surveillance de la végétation et du sol est effectuée tous les trois (3) ans. La prochaine évaluation aura lieu en 2022.
39: Surveillance de la végétation	<i>Le programme est soumis dans les 6 mois de la délivrance du certificat du projet et la mise en vigueur des activités de conformité, les mises à jour au plan ainsi que les résultats de</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La perte directe d’habitat a été évaluée en 2021; l’empreinte physique du projet représente actuellement 38% (633 ha) de l’empreinte physique totale approuvée (1 682 ha).

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>surveillance sont inclus dans le rapport annuel du promoteur.</i>			<ul style="list-style-type: none"> La surveillance de la végétation et du sol est effectuée tous les trois (3) ans. La CNER attend avec impatience de recevoir une mise à jour sur la répartition, l'abondance et la santé des espèces végétales utilisées comme fourrage pour caribous en 2022.
40: Gestion adaptative de la végétation	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les mises à jour du plan, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 26: Rapport PGSET 2021. PGSET, 4ème version (avril 2022)
41: Végétation – Remise en état et végétalisation	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les mises à jour du plan, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 31: 2021 <i>Rapport annuel 2021</i> et Rapport sur la régénération naturelle et la restauration active des systèmes plantes-sol de la toundra.
42: Végétation – Plan de fermeture et de remise en état.	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité sera intégré, dans le rapport de surveillance annuel du promoteur.</i>	Pas encore active - Pas encore applicable	Pas encore active - Pas encore applicable	<ul style="list-style-type: none"> Les leçons tirées de la végétalisation et la régénération progressive de Etaki sont incluses dans le Plan provisoire de fermeture et remise en état (décembre 2019) La CNER attend des plans de fermeture actualisés et définitifs pour obtenir de plus amples détails sur les plans de végétalisation.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
FAUNE TERRESTRE ET HABITAT FAUNIQUE				
43: Plan de gestion et de surveillance de l'écosystème terrestre (PGSET) – Seuils	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les mises à jour du plan, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> Le PGSET, 4ème version (avril 2022) TEMMP a été soumis à la CNER. L'implication des parties dans cette mise à jour n'est pas vraiment claire. La CNER s'attend à ce que le PGSET soit révisé en consultation avec le GCET.
44: Surveillance des caribous	<i>Les résultats des discussions, la mise en vigueur des mesures, les mises à jour du Plan et les résultats de surveillance seront intégrés dans le rapport annuel.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Non conforme	<ul style="list-style-type: none"> La note sur les caribous à colliers émetteurs a été envoyée mais elle manque de clarté quant à la participation du GCET, ou des parties qui seront membres de ce Groupe, aux mises à jour du memo envoyées à la CNER.
45: Surveillance générale de la faune	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative ainsi que les efforts déployés en matière de contribution, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> Le promoteur a déclaré dans son PGSET, 4ème version (avril 2022) que les collaborations avec les parties, y compris ECCC, le GN et la KHTO, sont établies pour la surveillance des bœufs musqués, des caribous et des oiseaux. La CNER reconnaît que les rapports sur l'Inuit Qaujimajatuqangit et les préoccupations communautaires ont été améliorés.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
				<ul style="list-style-type: none"> Le GN et le promoteur doivent conclure un Accord de partage des données tirées des colliers émetteurs des caribous afin d’instaurer une collaboration en matière de surveillance régionale.
46: Étude sur les activités de récolte des chasseurs	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative ainsi que les efforts déployés en matière de contribution), sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	Se référer également à la modalité et condition no.105 La CNER félicite Agnico Eagle de ses efforts d’amélioration de l’étude sur les activités de récolte des chasseurs, qui en 2021 a inclus 40 participants. .
47: Surveillance des caribous – Données des colliers émetteurs	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, incluant les mises à jour du Plan, le cas échéant, sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> Afin de garantir une collaboration en matière de surveillance régionale, le GN et le promoteur doivent établir un Accord de partage des données tirées des colliers émetteurs des caribous.
48: Gestion de l’accès routier	<i>L’entente relative à la gestion de l’accès routier doit être transmise à la CNER au moins 60 jours avant le début de l’augmentation de la circulation</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Conditions d’entente de gestion de l’accès routier incluses dans le Plan de gestion des routes, 9^{ème} version (mars 2022).

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>liée aux activités de rejet dans la mer; la mise en vigueur de ces mesures, les résultats de surveillance et les mises à jour subséquentes du Plan seront intégrés dans le rapport annuel.</i>			<ul style="list-style-type: none"> La CNER tient à souligner qu’Agnico Eagle a discuté de la zone interdite aux tirs d’armes à feu avec les Aînés, la KHTO et le KWB. En réponse au GN, Agnico Eagle a déclaré qu’aucun incident impliquant des tirs d’armes à feu à travers la RAPTT n’a été relevé en 2021.
49: Obtention des permis adéquats aux fins de recherche auprès de l’IRN	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité sera inclus dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> En réponse au GN, Agnico Eagle a déclaré qu’à l’heure actuelle, aucun permis de recherche n’avait été soumis à l’Institut de recherche du Nunavut. Faut-il un permis de recherche ou une licence pour la recherche de l’université de la Saskatchewan sur la restauration de la toundra? Ce n’est pas clair. Ces renseignements devraient être fournis dans les prochains rapports annuels.
50: Rétablissement de l’habitat faunique terrestre	<i>Résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité à inclure dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 31: Rapport sur la régénération naturelle et la restauration active des systèmes plantes-sol de la toundra.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
51: Parc territorial Iqalugaaruup Nunanga	<i>Les informations relatives aux efforts de consultation, de coordination et de contribution déployés par le promoteur, seront intégrées dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la circulation aérienne (avril 2018). ▪ Plan d'intervention et de protection des espèces sauvages, 8^{ème} version (janvier 2019) ▪ Se référer également aux modalités et conditions nos. 69 et 70.
52: Programmes de surveillance des bœufs musqués	<i>Résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité à inclure dans le rapport de surveillance annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agnico Eagle soutient les études du GN sur les bœufs musqués. ▪ Le GN n'a terminé aucune étude en 2021. Par conséquent, aucune contribution en nature n'a été requise.
53: Études sur les animaux à fourrure	<i>Les résultats des études seront soumis au moins 60 jours avant le début de l'augmentation de la circulation ainsi que la mise en vigueur de ces mesures, les résultats de la surveillance et toute mise à jour subséquente du plan, y compris le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe 26: Rapport 2021 sur le PGSET/ Annexe D: Étude sur les tanières sur la route d'accès praticable en tout temps et sur la route de contournement de Rankin Inlet. ▪ Deux (2) tanières de renards arctiques ont été remarquées pendant l'étude.
54: Déplacement des espèces sauvages	<i>Résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité à cette M/C, à inclure dans le rapport de surveillance annuel</i>	Active In Compliance	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PGSET, 4^{ème} version (avril 2022) ▪ Plan de gestion des routes, 9^{ème} version (mars 2022). ▪ Pendant la tournée communautaire sur la proposition « d'Expansion de

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
				<p>la Meliadine », la CNER a entendu des inquiétudes concernant la déclivité de la RAPTT par rapport aux traversées des caribous.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En réponse au GN, Agnico Eagle a souligné qu'une explication de la mise en vigueur de cette modalité et condition serait incluse dans les futurs rapports annuels. ▪ La CNER se réjouit d'obtenir une explication finale de la mise en fonction des revêtements de conduites d'eau, une fois construits.
55: Mortalité des espèces sauvages	<i>Résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité à cette M/C à inclure dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Non conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PGSET, 4^{ème} version (avril 2022) ▪ 37 mortalités et deux (2) incidents avec des animaux sauvages ont été rapportés en 2021. ▪ En réponse au GN, Agnico Eagle a déclaré que l'explication des seuils pour d'autres animaux sera discutée avec le GCET. ▪ La CNER attend avec impatience une mise à jour dans le prochain rapport annuel.
56: Rapport sur la surveillance de	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le promoteur l'a résumé dans son PGSET, 4^{ème} version (avril 2022). La CNER s'attend à ce que le PGSET

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
l'écosystème terrestre	<i>résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative ainsi que les efforts déployés en matière de contribution), sera intégré dans le rapport de surveillance annuel..</i>			<p>soit révisé en consultation avec le GCET.</p> <ul style="list-style-type: none"> La CNER reconnaît que les rapports sur l'Inuit Qaujimajatuqangit et sur les préoccupations de la collectivité ont été améliorés. En réponse au GN, Agnico Eagle a précisé que le reverdissement avait eu lieu le 31 juin 2022.
57: Rapport sur les tendances dans les écosystèmes terrestres	<i>Une explication sera incluse dans le rapport annuel de surveillance du promoteur.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> Le promoteur l'a résumée dans son PGSET, 4^{ème} version (avril 2022). La CNER s'attend à ce que le PGSET soit révisé en consultation avec le GCET. En réponse à la GKD, Agnico Eagle a déclaré que d'autres explications et conclusions seraient intégrées dans les futurs rapports des études sur les comportements des caribous.
OISEAUX ET HABITATS DES OISEAUX				
58: Sensibilisation aux oiseaux migrants	<i>Les renseignements concernant cette modalité et condition devront être inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'intervention et de protection des espèces sauvages, 8^{ème} version (janvier 2019). En réponse aux commentaires du GN, Agnico Eagle a déclaré que l'évitement des nids d'oiseaux était

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
				intégré dans la formation des employés.
59: Oiseaux – Nids d’espèces en péril	<i>Les renseignements concernant cette modalité et condition devront être inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	La 4ème version du PGSET (avril 2022) donne des détails sur les distances de retrait pour la protection des oiseaux.
60: Oiseaux – Mises à jour régulières sur les espèces en péril	<i>Les renseignements concernant cette modalité et condition devront être inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4ème version du PGSET (avril 2022) ▪ Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022)
61: Activités de construction et de nettoyage – Dispositifs de dissuasion et vérification de la présence de nids avant que surviennent les perturbations.	<i>Les renseignements concernant cette modalité et condition devront être inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Les preuves de dispositifs de dissuasion utilisés pour empêcher les oiseaux de nidifier sont détaillées dans le rapport du PGSET d’Agnico Eagle et dans le Rapport de mise à jour produit par la CNER.
62: Activités de construction et de nettoyage – Protection des nids	<i>Les renseignements concernant cette modalité et condition devront être inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4ème version du PGSET (avril 2022) - distances de recul pour la protection des nids lorsque les travaux miniers étaient en cours.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
63: Considérations relatives au milieu marin.	<i>Les renseignements devront être inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 9ème version (mars 2022). ▪ Annexe D : Plan de gestion du milieu marin (mars 2017) ▪ Rapport 2021 sur les oiseaux de mer et les mammifères marins – procédure normalisée d’exploitation. Le promoteur rapportera toutes les collisions d’oiseaux à l’agent d’application de la loi sur la faune, d’ECCC.
64: Plans relatifs aux déversements en mer	<i>Le cadre est soumis au moins 90 jours avant toute navigation liée au projet. La mise en vigueur, les mises à jour du Plan et les résultats de surveillance seront intégrés dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 9ème version (mars 2022). ▪ Plan de gestion du milieu marin (mars 2017).
65 : Transport maritime des marchandises – Sillages des navires	<i>Information à inclure dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion de la navigation, 9ème version (mars 2022).
66: Transport maritime des marchandises – Collisions d’oiseaux	<i>Information à inclure dans le rapport annuel.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport 2021 sur les oiseaux de mer et les mammifères marins – procédure normalisée d’exploitation. Le promoteur rapportera toutes les collisions d’oiseau à l’agent

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
				<p>d'application de la loi sur la faune, d'ECCC.</p> <ul style="list-style-type: none"> Aucune collision d'oiseaux de mer avec des navires n'a été rapportée. La CNER demande que soit clarifié le Protocole d'inspection au cas où une collision avec un navire serait soupçonnée.
67: Mise à jour du plan de prévention de la pollution par les hydrocarbures	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative), sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'urgence contre la pollution par hydrocarbures et Plan de prévention et de lutte contre la pollution par hydrocarbures, 6^{ème} version (avril 2022). Plan de gestion du milieu marin (mars 2017).
68: Montrer la prise en compte des potentielles répercussions cumulatives des autres projets de développement et des activités de navigation sur les oiseaux de mer dans le détroit d'Hudson	<i>Information incluse dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Rapport 2021 sur les oiseaux de mer et les mammifères marins 2021.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
69: Exigences relatives à l'altitude des vols – Distances horizontales et verticales	<i>Information à inclure dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'intervention et de protection des espèces sauvages, 8ème version (janvier 2019). ▪ Plan de gestion de la circulation aérienne (avril 2018). ▪ Se référer également à la réponse aux modalités et conditions nos.51 et 70.
70: Exigences relatives à l'altitude des vols – Carnet de vols	<i>Information à inclure dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan d'intervention et de protection des espèces sauvages, 8ème version (janvier 2019). ▪ Plan de gestion de la circulation aérienne (avril 2018). ▪ Se référer également à la réponse aux modalités et conditions nos.51 et 69.
71: Élaborer des plans de surveillance et d'atténuation détaillés et rigoureux pour les oiseaux migrateurs	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative), sera intégré dans le rapport de surveillance annuel</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PGSET, 4ème version (avril 2022). ▪ Les détails des consultations avec ECCC ont été soumis.
72: Surveillance des principaux indicateurs dans	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PGSET, 4ème version (avril 2022). ▪ Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022)

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
le PGSET et le PPE	<i>résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative), sera intégré dans le rapport de surveillance annuel</i>			
73: Surveillance - Rapport	<i>Inclure dans le rapport annuel de surveillance, les résultats de surveillance et la mise en vigueur de ces mesures.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La perte directe d’habitat a été évaluée en 2021; l’empreinte physique du projet représente actuellement de 38% (633 ha) de l’empreinte physique totale approuvée (1 682 ha). ▪ Se référer également à la réponse à la modalité et condition no.35.
74: Plan de gestion et de surveillance de l’écosystème terrestre (PGSET) – Surveillance du gibier d’eau et des oiseaux aquatiques.	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative), sera intégré dans le rapport de surveillance annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PGSET, 4ème version (avril 2022). ▪ Plan de gestion de la navigation, 9ème version (mars 2022) ▪ Les dispositifs de dissuasion des espèces sauvages (à savoir canons à propane, faux hiboux) ont été installés à dix emplacements pour empêcher les oiseaux de nidifier sur le site.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
75: Mesures d'atténuation et programmes de surveillance pour limiter l'attraction de prédateurs et de charognards vis-à-vis du projet.	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative), sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TEMMP, Version 4 (April 2022). ▪ 30 renards ont été piégés et euthanasiés en 2021 et un (1) incident impliquant un employé attaqué par un renard a été rapporté.
MILIEU MARIN				
76: Mettre à jour tous les plans pertinents pour le milieu marin.	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité C, y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative, et les éventuelles mises à jour des plans sera intégré dans le rapport de surveillance annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022). ▪ Plan de gestion du milieu marin (mars 2017). ▪ Plan d'urgence en cas de déversement, 11^{ème} version, (avril 2022). ▪ Plan d'intervention d'urgence contre la pollution par hydrocarbures et Plan de prévention et de lutte contre la pollution par hydrocarbures, 6^{ème} version (avril 2022).

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
77: Formation et équipement d'intervention en cas de déversement	<i>Information à inclure dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022). Agnico Eagle a donné un cours de formation en simulation de déversement (annexe 17 : Rapport du scénario en simulation de déversement, 2021).
78: Prévention des déversements - Modèles	<i>Soumettre les résultats de la modélisation de la dispersion du déversement au moins 90 jours avant le début de la construction; les mises à jour seront soumises annuellement.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022).
FAUNE MARINE				
79: Mise à jour des données de référence pour le plan de gestion de la navigation	<i>Les données de référence mises à jour devront être soumises avant le commencement de la navigation liée au projet. Un résumé explicatif de la mise en vigueur, (y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative) sera inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion de la navigation, 9 ^{ème} version (mars 2022).
80: Renseignements de base pour la baie Melvin	<i>. Information à inclure dans le rapport annuel soumis par le promoteur à la CNER</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion de la navigation, 9 ^{ème} version (mars 2022). Annexe B : Données de référence sur le milieu marin, révisées. .

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
81: Mesures de surveillance et d'atténuation des répercussions sur les espèces marines	<i>Les mises à jour des plans pertinents seront soumises au moins 120 jours avant le début de la navigation liée au projet. Les résultats de la mise en vigueur et de la surveillance seront expliqués et intégrés dans le rapport annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022). ▪ Plan de gestion du milieu marin (mars 2017). ▪ Agnico Eagle a actualisé le matériel de formation destiné aux capitaines et aux équipages de pont pour la surveillance des oiseaux de mer et des mammifères marins.
82: Surveillance de la faune marine pendant la navigation	<i>Les mises à jour des plans pertinents seront soumises au moins 120 jours avant le début de la navigation liée au projet. Les résultats de la mise en vigueur et de la surveillance seront expliqués et intégrés dans le rapport annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 8^{ème} version (mars 2019). ▪ Annexe 31: Rapport des observateurs des oiseaux de mer et des mammifères marins. ▪ Les équipages des bateaux ont reçu une formation sur l'évitement des zones sensibles pour la faune marine ainsi que sur les protocoles d'études. ▪ Au cours des années 2020 et 2021, à cause de la pandémie de la COVID-19, les moniteurs locaux n'ont pu embarquer et la surveillance a été effectuée par les équipages des bateaux.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
83: Interactions avec les mammifères marins	<i>Information à inclure dans le rapport soumis par le promoteur à la CNER</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion de la navigation, 8 ^{ème} version (mars 2019).
84: Planification des trajectoires de navigation.	<i>La cartographie et les détails connexes doivent être transmis au moins 180 jours avant le début de la navigation liée au projet. La mise en œuvre de ces mesures, et les résultats de surveillance doivent être traités et discutés dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion de la navigation, 8 ^{ème} version (mars 2019).
85: Surveiller les perturbations des morses	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, y compris les résultats des stratégies de surveillance ou de gestion adaptative, et les éventuelles mises à jour des plans sera soumis à la CNER par le biais du rapport de surveillance annuel du promoteur.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Dix (10) morses ont été repérés et rapportés à l'annexe 30 : Rapport des observateurs des oiseaux de mer et des mammifères marins.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
86: Effets cumulatifs	<i>Les renseignements concernant la conformité à cette modalité et condition seront inclus dans le rapport annuel soumis par le promoteur à la CNER.</i>	Active Insuffisante En cours	Active Conforme	La CNER se réjouit qu'une explication plus approfondie sur les effets cumulatifs de la navigation ait été intégrée dans le <i>Rapport annuel 2021</i> .
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOUS-TRAITANCE ET POSSIBILITÉS D'AFFAIRES				
87: Participer aux travaux du Comité de surveillance socioéconomique de Kivalliq avec d'autres organismes et les collectivités pour élaborer un cadre de surveillance collaboratif	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, (y inclus les résultats de la surveillance) sera intégré dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Le promoteur participe au Comité de surveillance socio-économique de Kivalliq et travaille avec le Comité de surveillance socio-économique.
88: Établir un groupe de travail socioéconomique pour le projet	<i>Information à inclure dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Le cadre de référence (mandat) du Comité de surveillance socio-économique a été soumis en 2020, tel que requis.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
89: Programme de surveillance socioéconomique pour le projet Meliadine	<i>Les détails du programme de surveillance socioéconomique de Meliadine seront être soumis dans un délai d'un (1) an suivant la délivrance du certificat de projet modifié. Le rapport annuel de surveillance socioéconomique pour le projet Meliadine est soumis et également transmis au Comité élargi de surveillance socioéconomique et discuté.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme de surveillance socioéconomique des projets d'Agnico Eagle à Kivalliq (mars 2022). ▪ <i>Rapport annuel 2021 – Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socioéconomique.</i>
90 : Planification et surveillance de la fermeture	<i>Les résultats initiaux de l'analyse seront soumis dans les neuf (9) mois suivant la délivrance du certificat de projet modifié. Les mises à jour seront transmises au fur et à mesure de leur réalisation et devront intégrer les plans ou les détails visant à informer le Comité socio-économique régional de ces résultats.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Analyse des risques de la fermeture temporaire de la mine (février 2019).

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
91: Actualisation du plan de gestion socioéconomique après la soumission du Plan relatif aux risques	<i>Les mises à jour requises du Programme de surveillance socio-économique (et du Plan de gestion socioéconomique inclus dans le Programme) devront être fournies dans les trois (3) mois suivant l'achèvement de l'analyse ou des mises à jour de l'analyse des risques liés à la fermeture temporaire de la mine. Toute mise à jour du Programme de surveillance socioéconomique et de son plan de gestion connexe, sera intégrée dans les rapports annuels sur la surveillance socioéconomique annuels de la Meliadine et transmise au comité élargi de surveillance socio-économique</i>	Active Insuffisante En cours	Active Insuffisante En cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le promoteur a soumis une analyse des risques de fermeture temporaire de la mine (février 2019). ▪ CNER demande une mise à jour du programme de surveillance socio-économique détaillant la collecte de données, l'analyse et les mesures d'atténuation appliquées dans les phases de fermeture et d'après fermeture.
EMPLOI				
92: Horaire d'emploi	<i>Soumis dans les six (6) mois suivant la délivrance du certificat de projet, et sur demande par la suite.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Envoyé par courriel à la CNER le 5 novembre 2015.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
93 : Inscription des travailleurs de métier	<i>Informations à inclure dans le rapport annuel soumis par le promoteur à la CNER et présentées ensuite au Comité régional élargi de surveillance socio-économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	À la fin de 2021, la Meliadine comptait deux (2) apprentis et pré- apprentis. à Meliadine.
94: Analyse de la main-d'œuvre	<i>Les résultats et les efforts seront résumés dans les rapports de surveillance socio-économique de la Meliadine et transmis au Comité élargi de surveillance socio-économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 40 : Analyse du marché du travail dans la région de Kivalliq. Depuis 2015, huit (8) employés au total ont terminé avec succès leur apprentissage avec Agnico Eagle.
EDUCATION AND TRAINING				
95: Compétences et qualifications transférables	<i>Informations à inclure dans le rapport annuel; les mises à jour seront intégrées dans les rapports annuels de surveillance socio-économique de la Meliadine et transmises au Comité élargi de surveillance économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socioéconomique.
96: Liste des certificats et des permis officiels pouvant être acquis au moyen d'une formation	<i>La liste initiale devra être soumise à la CNER au moins 60 jours avant le début de la construction, et annuellement par la suite, ou sur demande.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe 39: Formation en 2021 <p>La CNER recommande qu'une colonne supplémentaire soit ajoutée à la liste des possibilités de formation afin d'indiquer si des certificats ou des licences</p>

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
sur place ou d'une formation dans l'emploi pendant dans le cadre du projet				connexes seront décernés et transférables à d'autres possibilités d'emplois.
97: Surveillance des répercussions liées à la fermeture	<i>Informations à inclure dans le rapport annuel et transmises ensuite au Comité régional élargi de surveillance socio-économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Analyse des risques de la fermeture temporaire de la mine (février 2019).
98: Surveillance des répercussions sur le système éducatif	<i>Résumé à inclure dans les rapports annuels de surveillance socio-économique de la Meliadine et discuté après soumission avec le Comité élargi de surveillance socio-économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique.
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DE LA POPULATION				
99: Surveillance des changements démographiques	<i>Résumé à inclure dans les rapports annuels de surveillance socio-économique de la Meliadine et discuté après soumission avec le Comité élargi de surveillance socio-économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rapport annuel 2021, Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socioéconomique ▪ Se référer aussi à la modalité et condition no.101.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
100: Sondage auprès des employés Nunavummiut	<i>Résumé à inclure dans les rapports annuels de surveillance socio-économique de la Meliadine soumis à la CNER et transmis au Comité élargi de surveillance socio-économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Rapport annuel 2021, Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socioéconomique</i> ▪ <i>Se référer aussi à la modalité et condition no.113.</i>
101: Origine des employés	<i>Résumé à inclure dans les rapports annuels de surveillance socio-économique de la Meliadine discuté après soumission avec le Comité élargi de surveillance socio-économique.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socioéconomique</i> ▪ <i>En réponse à RCAANC, Agnico Eagle a fourni une ventilation détaillée des données démographiques du personnel dans chaque emplacement.</i> ▪ <i>Se référer aussi à la modalité et condition no. 99.</i>
ACTIVITÉS ET SAVOIR TRADITIONNELS				
102: Mise à l'eau de bateaux de la collectivité de Marine Lake	<i>Les détails initiaux doivent être fournis avant le début de la construction de la route à embranchement vers Discovery. Dans son rapport de surveillance annuel soumis à la CNER, le promoteur intégrera un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité, des résultats de la surveillance, de la</i>	Pas encore active - Pas encore applicable	Pas encore active - Pas encore applicable	

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>mise en œuvre des stratégies de gestion adaptative et des mises à jour des plans pertinents.</i>			
103: Observations de la collectivité en matière de surveillance	<i>Les plans actualisés seront soumis 30 jours avant leur révision ou finalisation. Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris les résultats de la surveillance, les stratégies de gestion adaptative, et les efforts de consultation et de contribution déployés) sera soumis pour le rapport de surveillance annuel. Des plans seront présentés pour expliquer comment ces renseignements seront présentés au Comité élargi de surveillance socioéconomique de la région.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe 34: Tableau de participation de la communauté, 2021 ▪ Annexe 35: Rapport sommaire de l'activité « Dégustation de thé » ▪ Annexe 36: Rapport du Kivalliq Inuit Elders Advisory Committee <p>La CNER reconnaît que les suggestions concernant le programme de surveillance ont été formulées par les membres de la collectivité et espère qu'elles seront intégrées dans les futurs rapports.</p>
UTILISATION NON TRADITIONNELLE DES TERRE ET DES RESSOURCES				
104: Consultation avec les pourvoies et les entreprises locales	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris les résultats de la surveillance, les</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'étude sur les activités de récolte des chasseurs a commencé en 2020. ▪ En réponse à RCAANC, Agnico Eagle a déclaré que les

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
de guides pour la chasse	<i>stratégies de gestion adaptative, et les efforts de consultation déployés) sera soumis pour le rapport de surveillance annuel.</i>			renseignements sur les pourvoiries et les compagnies de guides seront intégrés dans les futurs rapports annuels. <ul style="list-style-type: none"> Se référer également à la modalité et condition no. 105. La CNER se réjouit à l'avance de voir ces renseignements dans le futur rapport annuel.
105: Étude sur les activités de récolte des chasseurs Hunter Harvest Survey	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris les résultats de la surveillance, les stratégies de gestion adaptative, et les efforts de consultation déployés) sera soumis pour le rapport de surveillance annuel et transmis au Comité élargi de surveillance socio-économique de la région.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Insuffisante – En cours	<ul style="list-style-type: none"> L'étude sur les activités de récolte des chasseurs a commencé en 2020. En réponse à RCAANC, Agnico Eagle a déclaré que les renseignements sur les pourvoiries et les compagnies de guides seront intégrés dans les futurs rapports annuels. Se référer également à la modalité et condition no. 104. La CNER se réjouit à l'avance de voir ces renseignements dans le futur rapport annuel.
RESSOURCES CULTURELLES, ARCHÉOLOGIQUES ET PALÉONTOLOGIQUES				
106: Rapport des inspections relatives à la crue	<i>Preuve à soumettre dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> <i>Rapport annuel 2021</i>, L'inspection des ponts a été effectuée au moins une fois par semaine au cours de la crue nivale de 2021. 2021

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
nivale aux traverses de pont				
107: Atténuation des accumulations de glace.	<i>Preuve à soumettre dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion des routes, 9ème version (mars 2022)
BIEN-ÊTRE DES PARTICULIERS ET DES COLLECTIVITÉS				
108: Programmes de counseling et de traitement	<i>Preuve à soumettre dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique. En réponse à RCAANC, Agnico Eagle a déclaré que l'aide au bien-être des employés et des familles est assurée par le biais des Programmes d'aide aux employés.
109: Effets indirects du projet sur la santé et le bien-être	<i>Preuve à soumettre dans le rapport annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique.
110: Cohésion entre les employés	<i>Des résumés de toutes les initiatives de formation transculturelles seront intégrés dans le Rapport annuel de surveillance socio-économique de la Meliadine.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique.
111: Possibilités de formation des employés	<i>Preuve à soumettre dans le rapport annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
112: Accès au logement – Propriété	<i>Si le partage de tels renseignements se conforme, sans s'y limiter, aux modalités et conditions de toute Entente sur les répercussions et les avantages des Inuits, les efforts déployés seront communiqués à la CNER dans le rapport annuel de surveillance socio-économique de la Meliadine.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique
INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE				
113: Sondage auprès des employés	<p><i>La fréquence et la teneur de ces sondages seront établies par les parties collaboratrices, mais le contenu peut inclure des changements d'adresse, le type de logement (c.-à-d. public, social, privé, loué, gouvernemental, etc.) et les intentions de migration des employés du projet.</i></p> <p><i>Les résultats non confidentiels de cette étude seront communiqués au GN et aux autres membres du Comité de surveillance socio-économique. Un résumé de ces</i></p>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique. ▪ Se référer également à la modalité et condition no.100

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>résultats sera présenté à la CNER dans le rapport annuel de surveillance socioéconomique du projet Meliadine.</i>			
114: Culture et planification financières	<i>Preuve à soumettre dans le rapport annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique.
115: Répercussions sur les services de santé	<i>Preuve à soumettre dans le rapport annuel</i>	Active Conforme	Active Conforme	Annexe 38: Rapport 2021 sur le programme de surveillance socio-économique.
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS ET DE LA POPULATION				
116: Surveillance de la qualité de l'air	<i>L'information mise à jour devra être communiquée au moins 90 jours après la délivrance du certificat modifié du projet et les modifications aux plans seront incluses dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Annexe 24: Rapport sur la surveillance de la qualité de l'air. ▪ Se référer également aux modalités et conditions nos.1 et 5.
ACCIDENTS AND MALFUNCTIONS				
117: Route de contournement	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris les résultats de la surveillance et les stratégies de gestion adaptative,) sera soumis dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La route de contournement a été parachevée en 2018; les réunions communautaires ont commencé et l'inspection avec les organismes de réglementation a été terminée en 2018.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
				<ul style="list-style-type: none"> La construction de la phase 2 de la route d'accès praticable en tout temps n'a pas été réalisée.
118: Veiller à ce la surveillance de la présence d'espèces sauvages instruisent les activités de gestion et d'exploitation des routes	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris les résultats de la surveillance et les stratégies de gestion adaptative et les efforts de consultation déployés) sera soumis dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> PGSET, 4ème version (avril 2022) À cause de commentaires analogues formulés par les parties tout au long de la surveillance et lors de l'évaluation de la « proposition de conduites d'eau ». Agnico Eagle pourrait vouloir présenter une explication beaucoup plus claire des options de gestion déclenchées par les programmes de surveillance.
119: Installer des dispositifs de dissuasion le long de la RAPTT aux endroits où les caribous semblent être attirés par la route et où leur présence risque de provoquer des collisions avec les véhicules	<i>Le plan mis à jour devra être soumis au moins 90 jours avant le début de la construction. Mise en vigueur incluse dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> PGSET, 4ème version (avril 2022) Aucun dispositif de dissuasion des caribous n'a été placé sur la route qui est fermée pendant la migration, sauf pour les véhicules essentiels.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
circulant sur la RAPTT				
120: Transport maritime	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité sera soumis dans le rapport annuel de surveillance.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Rapport annuel 2021 et annexe 30: Rapport sur les oiseaux de mer et les mammifères marins, soumis en 2021 par les bateaux.</i>
121: Surveillance des entrées et des sorties des navires liées au projet de Rankin Inlet et rapport de surveillance	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris les résultats de la surveillance et les stratégies de gestion adaptative) sera soumis dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022). ▪ Annexe 30: Rapport sur les oiseaux de mer et les mammifères marins.
122: Transferts de carburant	<i>Un résumé explicatif de la mise en vigueur des activités de conformité (y compris les résultats de la surveillance et les stratégies de gestion adaptative) sera soumis dans le rapport de surveillance annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022). ▪ Plan d'urgence en cas de pollution par hydrocarbures/Plan de prévention de la pollution par hydrocarbures, version 3.1 (avril 2020) version 3.1 (avril 2020). ▪ Le promoteur devra soumettre les Rapports postérieurs aux transferts de carburant ou expliquer la mise en vigueur des meilleures pratiques utilisées chaque année.
123: Formation et équipement	<i>Preuve à soumettre pour le rapport.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plan de gestion de la navigation, 9^{ème} version (mars 2022).

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
d'intervention en cas de déversement				<ul style="list-style-type: none"> Annexe 17: Rapport du scénario en simulation de déversement.
124: Mise à jour du plan d'urgence en cas de déversement majeur sur la route de contournement.	<i>Le plan mis à jour devra être transmis au moins 90 jours avant le début de la construction. La mise en œuvre des mesures et des résultats de surveillance seront soumis pour le rapport annuel. Les mises à jour du Plan seront soumises sur demande.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'urgence en cas de déversement, 11ème version (avril 2022).
125: Communication des règles relatives à la RAPTT	<i>Le plan mis à jour devra être soumis au moins 90 jours avant le début de la construction de la phase 2 de la RAPTT. Les plans actualisés seront soumis avant de commencer le transport des eaux souterraines salines du site de la mine Meliadine jusqu'au réservoir de stockage temporaire, près de Rankin Inlet. La mise en vigueur de ces mesures et les résultats de surveillance ainsi que les éventuelles mises à jour subséquentes du Plan seront inclus dans le rapport annuel.</i>	Active Insuffisante – En cours	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> Plan de gestion des routes, 9ème version (mars 2022). La CNER se réjouit de voir les mises à jour de ce plan se conformer à l'interdiction de la RAPTT aux motoneiges et aux VTT publics. Annexe 33: Données sur la circulation sur la RAPTT en 2021. En réponse au GN, Agnico Eagle a déclaré qu'aucun incident impliquant des tirs n'a été rapporté en 2021 sur la RAPTT.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
ANALYSES ALTERNATIVES				
126: Claire communication de l'utilisation de la RAPT	<i>Le plan mis à jour devra être transmis au moins 90 jours avant le début de la construction. La mise en œuvre de ces mesures et les résultats de surveillance ainsi que les éventuelles mises à jour du Plan seront soumis dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion des routes, 9 ^{ème} version (mars 2022).
127: Mesures de gestion adaptative pour les mammifères marins	<i>Le plan mis à jour devra être transmis au moins 90 jours avant le début de la construction. La mise en œuvre de ces mesures et les résultats de surveillance ainsi que les éventuelles mises à jour du Plan seront soumis dans le rapport annuel.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Plan de gestion de la navigation, 9 ^{ème} version (mars 2022).
Nouvelles modalités et conditions pour le rejet des effluents salins				
128: Conception détaillée de la conduite d'eau pour les effluents salins.	<i>À soumettre au moins 90 jours avant la construction de la conduite d'eau pour les effluents salins et du système de diffusion.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Soumis par Agnico Eagle à la CNER le 15 février 2019.
129: Évaluation des risques et de l'exploitabilité de la conduite d'eau	<i>À soumettre au moins 90 jours avant la mise en fonction de la conduite d'eau pour les effluents salins et du système de diffusion.</i>	Active Conforme	Active Conforme	Soumis par Agnico Eagle à la CNER le 15 février 2019.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
130: Plan pour la conduite d'eau à la fin de sa vie utile	<i>Les renseignements nécessaires pour appuyer une demande de démantèlement et de retrait des pipelines et des diffuseurs sous-marins ainsi que de l'infrastructure de la conduite d'eau au port d'Itivia, doivent être soumis aux fins d'examen à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions, au moins 12 mois avant la date prévue du démantèlement et du retrait</i>	Pas encore active - Pas encore applicable	Pas encore active - Pas encore applicable	<ul style="list-style-type: none"> La CNER s'attend à ce que les plans de retrait de la conduite d'eau et des diffuseurs sous-marins actuels, lui soient soumis au moins 12 mois avant le retrait.
131: Décision concernant la saison des eaux libres pour les rejets.	<i>Inclure dans le rapport annuel un résumé des mesures prises.</i>	Active Conforme	Active Conforme	<ul style="list-style-type: none"> <i>Rapport annuel 2021.</i> Agnico Eagle a constaté que la KHTO s'était prononcée sur le début et la fin de la saison des eaux libres pour le rejet des effluents salins.
132: Création d'un Groupe consultatif sur l'environnement terrestre	<i>La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions devra recevoir, au moins soixante (60) jours avant que ne commence la construction des conduites d'eau, un Protocole d'entente entre le Groupe consultatif sur l'environnement terrestre et les</i>	S/0 Nouveau en mars 2022	Active Non conforme	<ul style="list-style-type: none"> La CNER n'a pas encore reçu le Protocole d'entente et le cadre de référence (mandat) du Groupe consultatif sur l'environnement Terrestre et demande une mise à jour.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>parties compétentes ainsi que le cadre de référence (mandat) dudit Groupe. Dans son rapport annuel, le promoteur soumettra à la CNER sur une base annuelle, une vue d'ensemble des informations présentées lors des réunions du Groupe consultatif ainsi qu'une explication quant à la manière dont Agnico Eagle a examiné et intégré ces renseignements dans les mesures de surveillance, d'atténuation et de gestion des répercussions.</i>			
133: Plan de surveillance des rejets des effluents	<i>Le plan actualisé de surveillance du rejet dans l'océan sera soumis à la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions au moins 60 jours avant le début des rejets à partir des conduites d'eau, des effluents salins dans le milieu marin.</i>	s/o Nouveau en mars 2022	Pas encore active - Pas encore applicable	The NIRB reconnaît l'existence du Plan de surveillance du rejet dans l'océan, 4ème version (septembre 21). et attend avec impatience de recevoir les mises à jour requises avant que ne commence le rejet des effluents par le biais des conduites d'eau.
134: Exploitation, entretien et surveillance du système de conduites d'eau	<i>La version initiale de ce résumé sera soumise à la CNER et aux parties intéressées au moins 60 jours avant l'exploitation du système de conduites d'eau. Ces</i>	s/o Nouveau en mars 2022	Pas encore active - Pas encore applicable	La CNER espère que ce rapport lui parviendra avant que les conduites d'eau ne deviennent opérationnelles.

<u>Modalité et condition</u>	<u>Exigences en matière de rapports</u>	<u>Réalisation de la conformité</u>		<u>Commentaires</u>
	<i>informations feront ensuite l'objet d'un article sur l'exploitation, l'entretien et la surveillance d'un système de conduites d'eau, article intégré dans le rapport annuel soumis à la CNER.</i>			